

Abusivement discriminatoire

*La loi instituant le régime des pensions
civiles lèse considérablement la femme*



Leila Amili

*Nous n'avons eu de cesse
d'évoquer le sujet, mais
nous nous sommes toujours
trouvés face à un mur
de silence*

Lire page 4

*Le président de la Chambre
des représentants s'entretient avec
l'ambassadrice de France à Rabat*



*Habib El Malki : Sous la sage
conduite de S.M le Roi,
la diplomatie du Royaume tient
à faire prévaloir le dialogue
pour résoudre les différends*

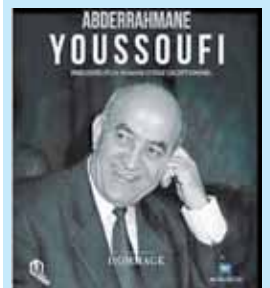
Page 2

**Fatiha Saddas appelle
au soutien des locataires
des biens Habous**



Page 2

**Parution d'un ouvrage
collectif en hommage à feu
Abderrahmane El Yousseoufi**



Page 3

**La guerre des pantins en chef
secoue les camps de Tindouf**



Page 5

Le président de la Chambre des représentants s'entretient avec l'ambassadrice de France à Rabat
Habib El Malki : *Sous la sage conduite de S.M le Roi, la diplomatie du Royaume tient à faire prévaloir le dialogue pour résoudre les différends*
Hélène Le Gal : *Nos relations avec le Maroc connaîtront un essor important dans la prochaine étape*



La France est déterminée à renforcer les relations d'amitié et de coopération avec le Maroc, a souligné l'ambassadrice de France à Rabat, Hélène Le Gal.

Lors de son entretien vendredi avec le président de la Chambre des re-

présentants, Habib El Malki, elle a mis en avant les liens humains "forts" unissant les deux pays traduits, à titre d'exemple, par les opérations de rapatriement dans les deux sens de plusieurs personnes bloquées à cause de la pandémie de Covid-19, indique un

communiqué de la Chambre des représentants.

La situation exceptionnelle résultant de cette pandémie crée de nouvelles opportunités pour le renforcement de la coopération entre les deux pays en particulier, et entre le

Maroc et l'Union européenne de manière générale, et ce en raison des atouts dont jouit le Royaume et compte tenu de sa situation géostratégique vitale. "Nos relations avec le Maroc connaîtront un essor important dans la prochaine étape", a-t-elle dit.

Saluant les efforts du Maroc pour le maintien de la sécurité et la stabilité en Libye et au Mali, la responsable française a souligné l'importance de la consolidation de la coopération parlementaire entre les deux institutions législatives des deux pays.

Pour sa part, Habib El Malki a relevé que la diplomatie du Royaume du Maroc, sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI, vise à rétablir la paix et la stabilité en Afrique du Nord et dans la région du Sahel et tient à faire prévaloir le dialogue pour résoudre les différends.

Saluant le niveau de concertation et de coopération entre la Chambre des représentants et l'Assemblée nationale française, Habib El Malki s'est félicité du bilan du projet de "jumelage institutionnel entre les deux institutions" qui a permis l'échange d'expériences et d'expertises dans des domaines importants ayant trait à l'action parlementaire et a appelé à poursuivre les efforts de consolidation de la coopération entre les deux institutions législatives.

Fatiha Saddas appelle au soutien des locataires des biens Habous

Renforcer l'implication de l'institution des Waqfs dans le développement économique et social

La députée du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Fatiha Saddas, a adressé une question orale à Ahmed Taoufiq, ministre des Habous et des Affaires islamiques, à propos des problèmes de certains locataires des appartements et locaux commerciaux des Habous.

Elle a souligné dans ce cadre que « l'un des principaux objectifs du ministère des Habous et des Affaires islamiques est de chercher à renforcer l'implication de l'institution des Waqfs dans le développement économique et social, et ce à travers une approche participative avec les opérateurs économiques », ajoutant que « la spécificité de ce ministère réside dans la promotion des aspects sociaux et solidaires sous les auspices de S.M le Roi, qui a décidé, dans un geste humanitaire sage, d'exonérer les locataires des biens Habous de leurs loyers en raison des répercussions de la pandémie et du confinement ».

Dans le même contexte, Fatiha Saddas a mis l'accent sur les dispositions injustes contenues

dans le Code régissant la gestion des biens Habous, ajoutant que « les commerçants, artisans et petits entrepreneurs souffrent en raison des augmentations successives des prix des loyers, qui peuvent atteindre 150%, en plus des traitements injustes qu'ils endurent quotidiennement du fait de la gestion des dossiers des loyers et des réclamations, car votre administration ne prend pas en compte les conditions épidémiologiques et la stagnation économique que connaît le pays ».

La parlementaire ittihadie a appelé le ministre Ahmed Taoufiq à clarifier sa politique d'urgence et les mesures que son ministère a prises en faveur des locataires des biens Habous durant cette conjoncture critique que traverse l'économie du pays. Elle a par là même prôné la révision de certains articles du Code régissant la gestion des biens Habous pour soutenir les artisans qui sont en faillite à cause de la faiblesse et du manque de revenus.



M.T

Parution d'un ouvrage collectif en hommage à feu Abderrahmane El Yousseoufi

Publié sous la direction de la présidente du CNDH, Amina Bouayach, le livre regroupe les contributions de 45 personnalités nationales et internationales

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et les éditions "La Croisée des Chemins" ont publié un ouvrage collectif intitulé "Abderrahmane El Yousseoufi : Parcours d'un homme d'Etat exceptionnel".

Selon un communiqué du CNDH, ce livre publié sous la direction de la présidente du CNDH, Amina Bouayach, revient sur "le cheminement hors normes" de feu Abderrahmane El Yousseoufi, décédé le 29 mai dernier et considéré comme un homme d'Etat marocain, militant de l'indépendance et des droits de l'Homme, leader socialiste et ancien premier ministre.

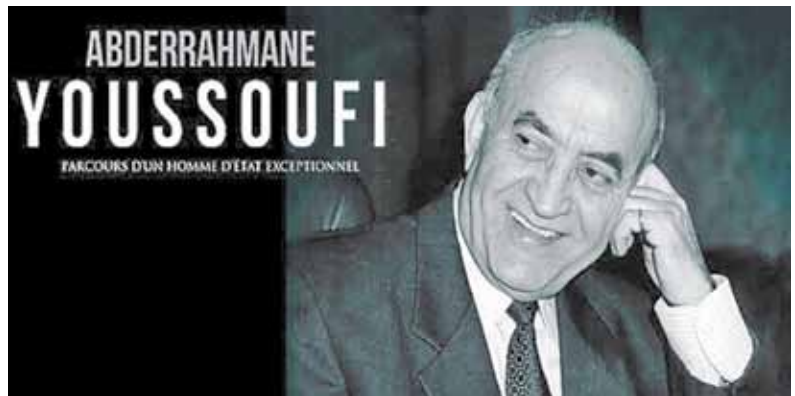
Ce livre réunit les contributions de vingt-cinq personnalités nationales et vingt internationales, ayant connu ou côtoyé le défunt dans différents moments de sa vie de militant patriote, ponctuées de condoléances de plusieurs acteurs, avec pour toile de fond, des photos qui immortalisent certaines des étapes phares de son itinéraire.

Il s'agit, au niveau international, des anciens chefs d'Etat François Hollande et Mohamed Moncef Marzouki, des secré-

taires généraux des Nations unies, de l'Internationale socialiste et de l'Union du Maghreb arabe, respectivement Antonio Guterres, Luis Ayala et Mohamed El Bakkouch, de l'ancien chef de gouvernement d'Espagne José Luis Zapatero, de l'ancien président du Parlement de Tunisie, Mutapha Ben Jaafar et des anciens ministres Lakhdar Ibrahimi, Jean-Pierre Chevènement et Miguel Angel Moratinos, entre autres.

L'ouvrage comprend également les contributions du président du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme Mohamed Fayek, des sénateurs Isabel Allende Bussi et Pedro Bofill Abeilhe, des acteurs des droits de l'Homme Hanny Megally et Maan Bashour et d'intellectuels et journalistes comme Domingo Del Pino, Pedro Canales, Bourhane Ghalioune et Michel Kilou.

Quant au niveau national, il s'agit des conseillers de SM le Roi Mohammed VI André Azoulay et Omar Azziman, de l'ancien Premier ministre Driss Jettou, du président de la Chambre des représentants Habib El Malki, d'acteurs politiques tels que Mohamed El Yazghi, Abde-



louahed Radi et Mohamed Ben-said Ait Idder et des anciens ministres Nouzha Chekrouni, Aicha Belarbi, Abdellah Saaf, Mohamed Aujjar, Fathallah Oualalou, Mohamed El Hajjoui et Mohamed Saïd Saadi.

Il s'agit, également, des présidents d'institutions nationales, tels qu'Ahmed Lahlimi Alami, Driss Guerraoui et Mehdi Qotbi, des diplomates Boughaleb El Attar et Mohamed Dahbi, d'intellectuels et journalistes comme Jacqueline Logh-lam (Zakya Daoud), Tahar Benjelloun, Abdelilah Belkeziz et Mohammed Sassi et d'acteurs de la société civile comme Mo-

hamed Seddiki et Mohamed Karam.

Ces quarante-cinq figures ont apporté leurs témoignages dans différentes langues, à savoir l'arabe, l'amazigh, le français, l'anglais et l'espagnol, précise le communiqué.

Selon Amina Bouayach, l'initiative de compiler ce livre en hommage à feu Abderrahmane El Yousseoufi n'est pas de capturer tout ce qu'il fut, mais de célébrer l'œuvre qui fut sa vie, ses accomplissements et son héritage.

Citée par le communiqué, elle souligne que "le nombre important de personnalités ayant

souhaité contribuer à ce recueil est un témoignage au nombre de vies qu'il a touché, à l'immense considération dont il bénéficie et au profond respect que lui vouent tant de gens, qu'ils aient ou non pu lui dire adieu dans ces pages".

"Chacun de leurs récits éclaire une des multiples facettes du parcours exceptionnel de Si Abderrahmane, un homme d'Etat marocain qui a su, durant toute sa vie, agir par principe, devoir et discrétion, faire l'histoire du Maroc et de l'humanité et inscrire dans l'espace et le temps son nom", a-t-elle écrit.

Mohamed Benabdelkader : L'expérience des procès à distance va se poursuivre

193 cas d'infection au Covid-19 recensés jusqu'au 3 septembre parmi les personnels des tribunaux et de l'administration centrale



L'expérience des procès à distance lancée dans les tribunaux en avril dernier va se poursuivre dans la prochaine étape, a indiqué vendredi à Rabat le ministre de la Justice Mohamed Benabdelkader.

S'exprimant lors d'une rencontre à dis-

tance avec les sous-directeurs, les présidents du secrétariat-greffé et du secrétariat du parquet général, Mohamed Benabdelkader a souligné que cette expérience sera améliorée, consolidée et encadrée sur le plan législatif à travers un texte qui sera soumis pour adoption au cours des pro-

chaines semaines.

En outre, un mémorandum d'entente sera signé la semaine prochaine avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, portant sur la fourniture d'un accès Internet à haut débit pour le bon déroulement de ce service des procès à distance, a-t-il dit.

Il a aussi appelé les participants à la réunion à contribuer efficacement à l'aboutissement de l'initiative des procès à distance et à coordonner les actions avec les autorités judiciaires et le ministère de la Justice en vue de surmonter les difficultés qui peuvent surgir en la matière.

Sur le même registre, le ministre a estimé que le grand défi consiste à gérer la prochaine étape marquée par la reprise des activités des tribunaux après les vacances judiciaires, compte tenu d'une situation épidémiologique instable caractérisée par l'augmentation du nombre de contaminations et de décès.

Présentant des données concernant

l'épidémie dans le secteur de la justice, Mohamed Benabdelkader a relevé que la vaste campagne portant sur la réalisation des tests de dépistage du Covid-19 a permis de détecter un certain nombre de cas positifs parmi les personnels des tribunaux et de l'administration centrale, ajoutant qu'un total de 193 cas ont été recensés jusqu'au 3 septembre, dont la majorité s'est rétablie définitivement.

Selon ces données, tous les moyens de prévention ont été mis en place au sein des tribunaux, dans la mesure où le ministère a alloué un budget d'environ 8 millions de dirhams pour l'acquisition de solutions de désinfection, de masques, de thermomètres et de caméras thermiques dans tous les tribunaux du Royaume.

Au cours de cette réunion, le ministre a rappelé les conclusions de la réunion tenue fin août dernier par le comité de coordination central qui a défini les principaux axes de la gestion de la prochaine étape et les priorités de la prochaine période.

Abusivement discriminatoire

La loi instituant le régime des pensions civiles lèse considérablement la femme

La loi n°011.71 instituant le régime des pensions civiles est-elle discriminatoire ? « Oui », répond sans détour Leila Amili, présidente de l'Association mains libres (AML). Selon elle, ce texte de loi consacre une discrimination directe et explicite à l'encontre des femmes fonctionnaires au niveau du versement des pensions de retraite.

« La femme fonctionnaire n'est pas traitée sur un même pied que l'homme fonctionnaire alors qu'elle contribue au financement des caisses de retraite au même titre que ses collègues hommes. En effet, malgré les retenues sur leurs salaires, le mari et les enfants de cette femme ne peuvent pas bénéficier de ce qui a été retenu en cas de décès contrairement à la famille du fonctionnaire décédé », nous a-t-elle expliqué. Et de poursuivre : « Ceci d'autant plus qu'en cas de décès de la femme fonctionnaire, son mari n'a le droit de toucher la pension de sa femme décédée que s'il atteint l'âge de la retraite pour le simple fait que la femme n'est pas chargée de subvenir aux besoins de la famille ».

Autre anomalie relevée par la présidente de l'AML et non des moindres, la femme fonctionnaire est privée de son droit à la retraite de son mari en cas de deuxième mariage, alors que l'homme fonctionnaire garde la moitié du salaire de sa femme fon-

ctionnaire décédée qu'il soit remarié ou pas. « Il faut souligner également qu'en cas de décès de l'homme fonctionnaire, des prestations sont octroyées directement à sa veuve et ses enfants ainsi qu'à ses parents au cas où c'est lui qui les prend en charge. A l'inverse, dans le cas du décès d'une femme fonctionnaire, il y a seulement versement des indemnités de décès à qui de droit et non d'une pension mensuelle comme c'est stipulé pour les hommes. Bref nous sommes devant un texte injuste et discriminant qui manque de clarté », nous a-t-elle précisé.

Pourtant, une question demeure : si cette loi est jugée discriminatoire, pourquoi n'y a-t-il pas eu de revendications appelant à sa révision ?

Autrement dit, pourquoi a-t-on attendu jusqu'en 2020 pour exiger la réforme d'une loi qui a 49 ans aujourd'hui ? « Le débat sur cette loi s'inscrit dans le cadre des sujets tabous et dérangeants. En effet, nous avons évoqué ce sujet à plusieurs reprises, mais nous nous sommes trouvés face à un mur de silence. Plusieurs ministres nous ont promis des réponses et nous ont fait des promesses, mais, aucun d'entre eux n'a honoré ses engagements », nous a répondu Leila Amili. Et d'ajouter : « Il y a eu aussi la proposition de loi présentée en 2019 par le groupe du Mouvement populaire au Parlement dans l'objectif d'instaurer l'égalité entre l'homme et la femme fonctionnaire en matière de retraite de réversion. Mais, mal-



heureusement, cette proposition n'a pas été retenue.

Aujourd'hui, nous croyons qu'il est temps de relancer le débat et de plaider pour une révision de ladite loi, notamment ses articles 35 et 37 qu'on trouve ambigus et confus. Nous sommes convaincus que le contexte actuel du pays ne permet pas ce genre de discriminations. D'autant que notre Constitution consacre la jouissance par les femmes des droits et libertés politiques, économiques, sociaux, civiques et environnementaux. Elle réitère dans son préambule l'interdiction de toutes les formes de discriminations ainsi que la suprématie des instruments internationaux. Ses articles 19 et 164

ont aussi affirmé "le principe de parité." ».

Pour les militants de l'AML, cette révision vise à instaurer un système unique au service des femmes et des hommes fonctionnaires et de leurs ayants droits. A ce propos, ils estiment qu'en cas de décès du conjoint, sa femme doit percevoir la totalité de sa pension de retraite ainsi que les autres avantages (couverture sociale...). Idem dans le cas inverse, ils exigent que le conjoint touche également la totalité de la pension de l'épouse décédée entre autres avantages.

En outre, ils revendiquent que la veuve jouisse de son droit à la pension du mari décédé malgré son deuxième mariage.

Hassan Bentaleb

Loi n° 011-71 du 30 décembre 1971 instituant le régime des pensions civiles

Article 35

(Modifié et complété par la loi n° 06-89 promulguée par le dahir n° 1-89-205, 21 décembre 1989 - 21 jomada I 1410 ; B.O. n° 4027 du 03 janvier 1990, 4° alinéa abrogé et remplacé par le dahir n° 1-99-197 du 25 août 1999 - 13 jomada I 1420 portant promulgation de la loi n° 29-99 ; B.O. n° 4732 du 07 octobre 1999) :

Les orphelins du fonctionnaire ou agent ont droit à une pension égale à 50 % de la pension de retraite obtenue par leur père ou qu'il aurait obtenue le jour de son décès, augmentée, le cas échéant, de la moitié de la pension d'invalidité dont il bénéficiait ou aurait pu bénéficier.

Toutefois, dans l'hypothèse où le fonctionnaire ou agent ne laisse pas de veuve pouvant prétendre au droit à pension, le montant de la pension d'orphelins est majoré de 100 %.

La pension d'orphelins est répartie également entre tous les orphelins pouvant y prétendre.

Chaque fois qu'un orphelin décède ou perd pour quelque cause que ce soit, son droit à pension, sa part est répartie également entre les autres orphelins du même lit pouvant y prétendre.

En cas de décès d'un orphelin ou de perte de son droit pour quelque cause que ce soit, sa part n'est pas réversible.

Section II bis

Pension d'ascendants

Article 35 bis

(Instituée par la loi n° 06-89 promulguée par le dahir n° 1-89-205, 21 décembre 1989

- 21 jomada I 1410 ; B.O. n° 4027 du 03 janvier 1990) :

Si le décès du fonctionnaire ou agent est survenu dans les conditions visées au dernier alinéa de l'article 26 ci-dessus, les ascendants au premier degré du de cujus ont droit s'ils étaient à sa charge à la date du décès, à une pension d'ascendants.

Cette pension est attribuée séparément au père et à la mère du de cujus. Le montant de la pension attribuée à chaque ascendant est égal à celui de la pension allouée à la veuve en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 26 précité.

Si le père et (ou) la mère ont perdu plusieurs enfants dont le décès est intervenu dans les conditions prévues ci-dessus, il est alloué à chacun d'eux un complément de pension égal à 20 % du montant de leur pension d'ascendants respective, au titre de chacun desdits enfants dont ils étaient à charge.

La mère veuve ou divorcée qui se remarie perd ses droits à pension.

Article 35 ter

Les demandes de pensions d'ascendants sont recevables sans limitation de délais. Sous réserve des dispositions en vigueur en matière de prescription, le point de départ de la pension d'ascendants est fixé au premier jour du mois qui suit la date du décès du fonctionnaire ou agent.

Article 37

(Modifié et complété par la loi n° 06-89 promulguée par le dahir n° 1-89-205, 21 décembre

1989 - 21 jomada I 1410 ; B.O. n° 4027 du 03 janvier 1990) :

Le conjoint survivant d'une femme fonctionnaire ou agent peut prétendre à une pension de veuf égale à 50 % de la pension obtenue par elle ou qu'elle aurait obtenue le jour de son décès, augmentée, le cas échéant, de la moitié de la pension d'invalidité dont elle bénéficiait ou aurait pu bénéficier si se trouvent réunies, à l'égard du mari, les conditions prévues à l'article 32 ci-dessus.

La jouissance de la pension de veuf est différée jusqu'au premier jour du mois qui suit la date à laquelle le conjoint survivant atteint l'âge de 60 ans révolus. Toutefois, lorsque le conjoint survivant est reconnu atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable le rendant définitivement incapable de travailler, l'entrée en jouissance de la pension de veuf est fixée au premier jour du mois qui suit la date où la constatation en a été faite par la commission prévue à l'article 29 ci-dessus.

La pension de veuf cesse d'être servie en cas de remariage ou de déchéance.

Le conjoint qui a perdu plus d'une épouse fonctionnaire, civile ou militaire, ne peut prétendre qu'à la pension de veuf la plus élevée.

Si le conjoint survivant décède, se remarie, ou est déchu de ses droits à pension de veuf, la pension dont il bénéficiait ou aurait pu bénéficier est répartie, éventuellement par parts égales entre ceux de ses enfants bénéficiaires d'une pension au titre de l'article 36 ci-dessus.



Leila Amili

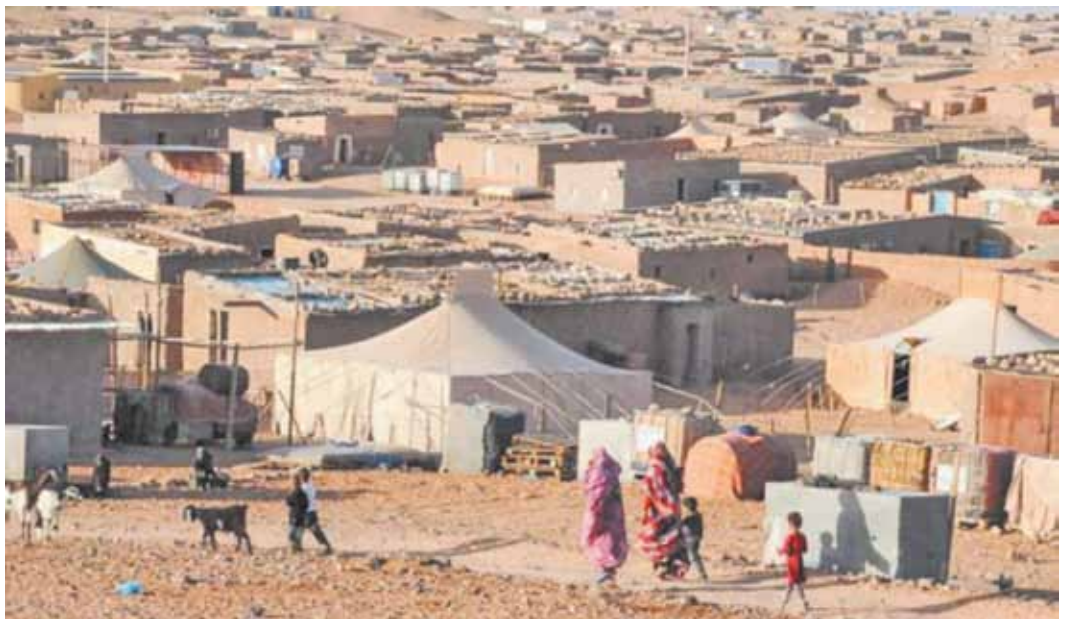
Nous n'avons eu de cesse d'évoquer le sujet, mais nous nous sommes toujours trouvés face à un mur de silence

La guerre des pantins en chef secoue les camps de Tindouf

Bachir Halla, membre du soi-disant Conseil populaire, prétendu Parlement de la pseudo-RASD, est un fervent défenseur du Polisario dont il a toujours soutenu la direction jusqu'à la semaine dernière lorsque l'ex-pseudo ministre de la Défense et probable successeur de Brahim Ghali à la tête des séparatistes, Abdallah Lahbib Bellal, est revenu de Madrid où il a été soigné.

A son retour, Bellal n'a pas reçu l'accueil qui sied à son rang au sein du Polisario et parmi les R'guibat de Tindouf, selon Bachir Halla dont il est le proche cousin. Exprimant sa colère, Halla diffusa plusieurs enregistrements vocaux sur les réseaux sociaux accusant Brahim Ghali d'être une marionnette entre les mains de ses proches et nouveaux seigneurs de la guerre au détriment des populations sahraouies qui crèvent de faim alors que Ghali et ses sous-fifres baignent dans l'opulence et le luxe insolent.

Bachir a qualifié la situation dans les camps de Tindouf de catastrophique, du fait, dit-il, de la mauvaise gestion basée sur le clientélisme tribal prôné par les proches de Ghali. Dans la foulée, Halla n'a pas épargné l'autre «vieux», en l'occurrence Bachir Mostafa Sayed qu'il a accusé d'être à l'origine de la dislocation des Sahraouis en 1988, affirmant que ces derniers n'admettent pas d'être maltraités, que le 15ème pseudo-congrès était une mascarade et que les cadres comme Abdallah Bellal ne doivent pas faire



l'objet de mauvais traitements de la part de Bachir et Moustafa Sayed.

Selon les observateurs, la sortie médiatique de Halla est le signe d'une guerre intestine entre les dirigeants du Polisario. Lesquels ont pris l'habitude de créer des diversions pour détourner l'attention des populations de leur désaccord. D'où l'envoi d'un groupe de «fidèles» pour fermer la sortie des camps et faire d'une pierre deux coups. Primo, détourner l'attention des populations des affrontements verbaux qui peuvent

aller jusqu'aux empoignades entre les chefs et secundo, rappeler à la communauté internationale et notamment au Conseil de sécurité de l'ONU que le problème du Sahara doit continuer à figurer sur son agenda.

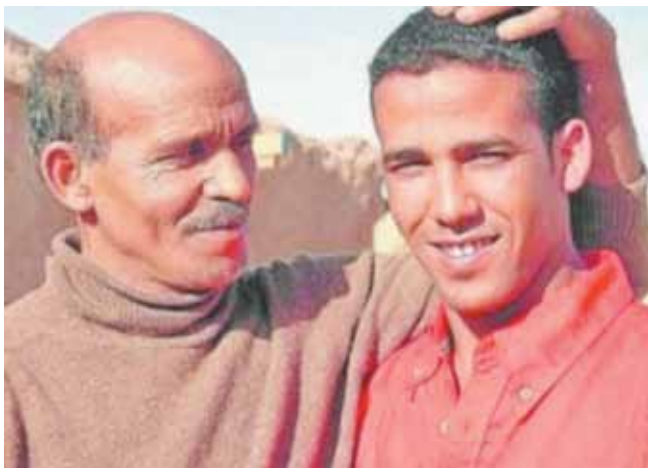
L'autodissolution de la CODESA dirigée depuis Rabouni, reflète les luttes intestines au sein des différentes structures du Polisario et la perte d'influence de Brahim Ghali. Marginalisée depuis la mort de Mohamed Abdelaziz, Aminatou Haïdar fait le pari de la fin du règne de Ghali avec lequel le courant ne passe pas.

Considérant l'ONG à travers laquelle elle a servi le Polisario comme étant une affaire personnelle, elle attendait un geste conciliant de la part de Brahim Ghali et son équipe qu'elle a toujours accusé de tribalisme. Elle a fini par mettre fin aux activités de «son» association malgré l'opposition de la majorité des membres du bureau qui, comme elle, appartient à l'ensemble Tekna qu'elle considère comme marginalisés par Bachir Moustafa Sayed avec la bénédiction de son cousin et chef Ghali. D'où une réduction substantielle des finan-

cements octroyés par Alger à travers le Polisario.

Les membres de CODESA ont vite fait de contester la décision unilatérale d'Aminatou Haïdar. Dans un communiqué publié vendredi 4 septembre les contestataires dénoncent la décision de Haïdar et soulignent que chaque adhérent est libre d'annoncer son retrait définitif de l'association mais «qu'il n'a en aucun cas le droit de confisquer le droit des autres membres à travailler dans la même organisation».

Ahmadou El-Katab



On avait perdu de ses nouvelles depuis sa disparition en 2009 à Alger où il s'était rendu pour soi-disant animer des conférences. Ce dissident était attaché au bureau du soi-disant

président de la fantomatique RASD où il était chargé des droits de l'Homme. Cette situation lui avait permis d'accéder à des dossiers compromettants étant donné l'ampleur des violations qu'ils recelaient.

Ahmed Khalil refait parler de lui

Depuis son rapt et son incarcération confirmée dans une geôle algérienne, sa famille, ses amis, les personnes éprises de liberté et les ONG de défense des droits humains n'ont cessé de dénoncer ce kidnapping et l'incarcération extrajudiciaire qui s'en est suivie.

C'est ainsi que ces revendications sont parvenues au Conseil des droits de l'Homme à Genève qui, pour jeter toute la lumière sur cet infâme kidnapping, a exigé des hautes autorités d'Alger l'ouverture d'une enquête rapide à ce sujet. Rappelons que l'enlèvement a été perpétré en plein centre-ville d'Alger en janvier 2009 et que le sort d'Ahmed Khalil, constitue encore une énigme pour sa famille et ses proches, 11 ans après sa disparition.

Dans une décision publiée le 27 juillet 2020, le Comité des droits de l'Homme (CDH) a demandé à l'Algérie d'apporter des réponses appropriées au

sujet de la mystérieuse disparition d'Ahmed Khalil, dont la famille n'a plus de nouvelles et réclame avec l'appui du CDH, sa libération ou la remise de sa dépouille.

Le CDH exige des autorités d'Alger, une enquête impartiale et transparente sur la disparition forcée du dissident sahraoui qui aurait été enlevé, selon plusieurs sources concordantes par des agents des services de renseignements militaires algériens avec le concours complice des tortionnaires du front Polisario.

Le CDH qui avait accordé aux autorités algériennes un délai de six mois pour lui présenter les conclusions de l'enquête qu'il a demandée sur cette affaire, exige également de traduire en justice les auteurs de cet abominable acte criminel et d'accorder à la victime et à sa famille pleine réparation des préjudices subis.

A.E.K.

Report de l'enseignement présentiel à Sidi Yahia El Gharb

L'enseignement présentiel à Sidi Yahia El Gharb sera reporté dans les différents établissements scolaires relevant de cette ville, et ce jusqu'à ce que la situation épidémiologique liée à la pandémie de Covid-19 s'améliore, a annoncé samedi à la MAP une source de la direction provinciale du ministère de l'Éducation nationale à Sidi Slimane.

Il a été décidé de reporter l'enseignement présentiel et d'adopter l'enseignement à dis-

tance pour l'ensemble des niveaux scolaires au titre de l'année scolaire qui va débiter ce lundi, indique la même source relevant que cette décision intervient suite à l'apparition d'un foyer épidémique dans la zone industrielle "Atlantic Free Zone".

Cette mesure concerne plus de 8.000 élèves dans l'ensemble des établissements scolaires publics et privés, tous niveaux confondus, conclut la même source.

Interpellation d'un Américain à Salé

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Salé ont interpellé, samedi, un ressortissant américain d'origine marocaine pour son implication présumée dans une affaire de menace à l'aide d'une arme à feu et ivresse manifeste.

Dans un communiqué, la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) indique que le prévenu, âgé de 50 ans, a été interpellé suite à une plainte déposée par un individu qui l'accuse de menace à l'aide d'une arme à feu, ajoutant que les recherches et investigations ont permis d'interpeller le mis en cause qui était dans un état d'ivresse avancé.

Les perquisitions effectuées au domicile des parents du prévenu à "Laayayda" à Salé ont permis de saisir un pistolet de petit calibre, quatre cartouches et six balles métalliques, selon la même source.



Le ministère de la Santé met à jour son protocole de prise en charge des personnes atteintes de coronavirus

Le ministère de la Santé vient de mettre à jour le protocole de prise en charge des cas d'infection au coronavirus dans le but de réduire le délai de traitement et d'améliorer les conditions de prise en charge des cas infectés.

"Compte tenu de la situation épidémiologique nationale actuelle de Covid-19 et conformément aux recommandations du comité technique et scientifique consultatif de la prévention et du contrôle de la grippe et des IRA, le protocole de prise en charge des cas d'infection au SARS-CoV-2 a été actualisé", indique le ministère dans une circulaire adressée aux directeurs des Centres hospitalo-universitaires.

L'objectif de cette mise à jour est, d'une part, réduire le délai de prise en charge en démarrant le traitement le plus rapidement possible et, d'autre part, améliorer les conditions de prise en charge des cas, explique le ministère notant que le protocole révisé comprend notamment une mise à jour des définitions des cas d'infection au SARS-CoV-2 et de Covid-19 et du protocole de prise en charge.

D'après ce nouveau protocole, un cas suspect est toute personne présentant des signes d'infection respiratoire aiguë (toux, mal de gorge, difficulté respiratoire...) avec ou sans fièvre, ou une fièvre supérieure ou égale à 38°C non expliquée par une autre étiologie évidente, accompagnée, de myalgies ou de céphalées, ou bien une infection respiratoire aiguë sévère nécessitant une hospitalisation.

Pour les cas probables, le ministère précise qu'il s'agit de tout cas suspect avec un des trois critères suivants, à savoir un contexte épidémiologique évocateur, des images à la TDM très évocatrices de Covid-19 ou toute personne présentant brutalement et sans étiologie évidente un des deux signes cliniques très en faveur d'une infection au SARS-CoV-2, à savoir la perte de



l'odorat ou du goût.

Est également considéré "cas possible", tout décès sans cause évidente, survenu après un syndrome de détresse respiratoire et ayant été en contact avec un cas probable ou confirmé ou ayant un lien épidémiologique avec un cluster, poursuit le ministère.

La circulaire relève également qu'un cas confirmé est toute personne chez qui une infection au SARS-CoV-2 a été confirmée par une technique de diagnostic moléculaire (RT-PCR ou autre technique assimilée).

S'agissant du principe de base pour le traitement, le ministère indique que, pour tous les cas nécessitant une prise en charge thérapeutique, le traitement doit être prescrit conformément au protocole

recommandé, ajoutant que le traitement doit être démarré le plus rapidement possible, sans confirmation virologique pour les cas probables et avant réception du résultat de la PCR pour les contacts présentant des comorbidités. Selon ce protocole, attendre le résultat du RT-PCR pour démarrer le traitement ne fait qu'augmenter le risque de complications et la probabilité du décès et prolonger la durée de propagation du virus.

Concernant le protocole thérapeutique, le ministère relève qu'un bilan pré-thérapeutique, comportant notamment un ECG, doit être fait au préalable pour éliminer toute contre-indication au traitement.

Les cas asymptomatiques sont mis sous traitement de première intention pendant une durée de 7

jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours, fait observer la même source. S'agissant des cas symptomatiques, ils sont mis sous traitement de première intention pendant une durée de 10 jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours. La durée du traitement peut être prolongée de 5 jours, avant d'envisager le traitement de 2ème intention.

Pour les modalités de prise en charge, le protocole indique que les cas asymptomatiques ou symptomatiques bénins, sans aucun facteur de risque, sont pris en charge à domicile, notant qu'un suivi régulier de l'état de santé doit être assuré par le centre de santé de proximité afin de détecter précocement tout signe d'aggravation ou effet indésirable du traitement.

Par ailleurs, les cas asymptomatiques ou symptomatiques bénins avec un ou plusieurs facteurs de risque, les cas modérés, sévères ou critiques et les cas bénins initialement pris en charge à domicile et n'ayant montré aucune amélioration pendant les 10 jours de traitement sont pris en charge en milieu hospitalier.

En ce qui concerne les critères de guérison, le protocole relève que pour un cas asymptomatique, la guérison ne peut être évoquée qu'à l'issue des 07 jours de traitement, sans l'apparition du moindre symptôme évocateur de la maladie. Pour un cas symptomatique, la guérison est déclarée à l'issue de la période de traitement de 10 jours, avec l'absence de tout signe clinique et apyrexie pendant 3 jours consécutifs.

Interdiction des déplacements de et vers Khénifra et M'ritt

Les autorités locales de la province de Khénifra ont décidé d'interdire, depuis hier à midi, tout déplacement de et vers les villes de Khénifra et de M'ritt en raison de la recrudescence du nombre de cas positifs au coronavirus.

Le Poste de coordination provinciale (PCP) en charge de la gestion de la pandémie de Covid-19 a décidé l'interdiction de tout déplacement de et vers ces villes à l'exception des personnes munies d'une autorisation de déplacement exceptionnelle délivrée par les autorités locales compétentes", indique-t-on de source à la préfecture de la province de Khénifra. Et la même source de préciser que : sont exemptés de cette décision, également, le secteur du transport des marchandises, des produits de base et des services, les déplacements d'ordre professionnel ou ceux justifiés par une extrême nécessité, ainsi que les déplacements pour des raisons humanitaires ou liées à la rentrée scolaire et universitaire pour les élèves et étudiants.

Le PCP a, aussi, décidé de suspendre les transports en commun liant la ville de Khénifra et M'ritt d'une part, et les deux communes aux autres villes de la province, de procéder à la fermeture des cafés et res-

taurants des deux villes à 22h00, d'interdire tout accès aux espaces verts et aux espaces publics au-delà de 22H00 et de fermer le souk hebdomadaire d'Ahtab dans la ville de Khénifra ainsi que des souks de bétail des deux villes, poursuit la même source.

Il a été également décidé d'interdire toute activité commerciale autre que la vente de légumes et de fruits dans le souk hebdomadaire de M'ritt en plus de la fermeture des marchés et commerces à partir de 17h00 et l'interdiction de diffuser les matchs de football dans les cafés pour les deux villes.

Les autorités locales et les services sécuritaires ainsi que toutes les institutions et administrations concernées ont été appelées à coordonner avec les services communaux pour mettre en œuvre ces décisions.

Les autorités locales exhortent les citoyens à observer scrupuleusement les mesures de précaution et prévention annoncées et à s'engager avec responsabilité dans les efforts nationaux visant à freiner la propagation du Covid-19, faisant savoir que les contrevenants à ces règles seront soumis à des sanctions dissuasives conformément à la législation en vigueur.



Distribution de masques à El Attaouia



La société civile de la ville d'El Attaouia (province d'El Kelaâ des Sraghna), en coordination avec les autorités locales et les services sécuritaires, a organisé, mardi et jeudi, une vaste campagne de sensibilisation sur les dangers du nouveau coronavirus (Covid-19) et une opération de distribution de masques de protection.

Sous le signe "La mobilisation contre Covid-19 est un devoir national", la coalition des associations de la société civile "Al-Amal" s'est mobilisée pour distribuer 8.600 masques et des gels hydroalcooliques, tout en rappelant aux citoyens les gestes barrières et les mesures sanitaires pour éviter la contamination par le virus.

Lors de cette campagne, un effort soutenu a été déployé au niveau de différents

quartiers afin d'inciter les citoyens à porter correctement les masques de protection et à respecter les mesures de précaution et de prévention recommandées par les autorités compétentes.

"Cette vaste campagne de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la mobilisation générale pour faire face à l'épidémie et de la sensibilisation sur les dangers du laxisme dans l'application des mesures de prévention", a expliqué, à la MAP, le président de la coalition "Al-Amal", Khaled Afandi.

Dans ce sens, il a appelé les citoyens à faire preuve de prudence, à éviter les rassemblements et les déplacements inutiles, et à observer méticuleusement les mesures de prévention mises en place pour limiter la propagation du Covid-19.

Campagne de sensibilisation à Fès

Des acteurs de la société civile ont lancé, jeudi dans de nombreux quartiers de l'ancienne médina de Fès, une campagne de sensibilisation pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19.

Cette action, initiée par l'organisation du scout marocain en partenariat avec les autorités locales, a pour objectif "la consécration de l'importance du travail de terrain pour véhiculer des messages clairs sur la gravité de cette maladie et sur les moyens de prévention".

Pour Kamal Ouriaghli, de la délégation Fès-Medina de l'organisation du scout marocain, cette campagne vise à sensibiliser les différentes couches de la population, petits et grands, hommes et femmes, aux risques auxquels elles s'exposent et à l'importance de la responsabilité individuelle et collective pour limiter la propagation du virus et protéger la santé de tous.

"Cette initiative vient traduire sur le terrain les orientations de notre organisation sur la nécessité de mobiliser la société civile

pour que chacun assume sa responsabilité et contribue au respect des mesures barrières", a-t-il déclaré à la MAP.

La campagne lancée jeudi vient étoffer un vaste programme d'actions de sensibilisation mené conjointement par la société civile et les autorités locales pour toucher à toutes les catégories de la population.

Selon le ministère de la Santé, le respect des mesures préventives reste le meilleur moyen pour contrer la montée vertigineuse des cas de Covid-19, en particulier durant la première quinzaine du mois en cours.

"La solution est de s'en tenir aux mesures préventives qui ont prouvé leur efficacité auparavant, notamment le port continu du masque, le respect de la distanciation physique d'environ un mètre, le lavage régulier des mains avec de l'eau savonneuse et l'utilisation des désinfectants hydro-alcooliques, ainsi que d'éviter les rassemblements, de sortir régulièrement de chez soi, sauf en cas d'extrême urgence, et d'aérer les chambres et les bureaux", souligne-t-on.



L'hôpital des FAR tourne à plein régime pour venir en aide aux Beyrouthins



Le personnel de l'hôpital militaire de campagne déployé par le Maroc au Liban continue de prodiguer des soins médicaux urgents au profit des personnes touchées par l'explosion tragique survenue dans le port de Beyrouth.

Le personnel médical de l'hôpital, qui incarne les valeurs de solidarité du Royaume envers ce pays frère, remplit avec succès sa mission humanitaire en offrant des soins médicaux dans diverses spécialités aux sinistrés de l'explosion.

Cette forte volonté du staff médical se traduit par sa mobilisation continue pour la fourniture de services médicaux

et de traitements de base aux patients, en plus de l'offre d'accompagnement et d'assistance aux sinistrés.

Malgré la situation sanitaire difficile due à la propagation de l'épidémie de Coronavirus dans le pays et la grande affluence que connaît l'hôpital, l'équipe médicale continue de s'acquitter de sa mission dans de bonnes conditions en tenant compte de l'application de mesures sanitaires de protection contre la pandémie.

Le staff médical de cet hôpital de campagne est composé de 150 personnes, dont 46 médecins de diverses spécialités,

telles que la chirurgie générale, l'orthopédie et médecine articulaire, la neurologie, l'ophtalmologie, l'oto-rhinolaryngologie, la gynécologie, la chirurgie obstétrique, la réanimation, la chirurgie réparatrice des brûlures, l'anesthésie, la pédiatrie et la médecine générale.

Cet effectif médical, qui incarne la forte volonté de S.M le Roi Mohammed VI d'apporter une aide médicale urgente au Liban, est également composé d'infirmiers spécialisés et de personnel de soutien qui assurent une bonne gestion de l'hôpital.

Pour mener à bien sa mission, cette

structure de santé dispose de nombreux espaces qui comprennent, principalement, un complexe chirurgical mobile équipé de moyens nécessaires à la réussite des interventions chirurgicales, un bloc réservé aux cas urgents, des salles spéciales de radiologie et autres analyses médicales, une pharmacie, des installations administratives, sanitaires, logistiques et de sécurité.

En plus de fournir des services médicaux et des consultations quotidiennes, le personnel médical de l'hôpital a pu également mener plus de 100 opérations de microchirurgie dans différentes spécialités, qui ont toutes été couronnées de succès.

Satisfaits et appréciant les services médicaux de l'hôpital, les patients bénéficiaires ont exprimé, dans des déclarations à la MAP, leur gratitude et leurs remerciements à S.M le Roi Mohammed VI pour cette importante initiative qui a permis aux sinistrés d'accéder aux traitements de base à un moment où le pays traverse des moments difficiles suite à l'explosion dévastatrice du 4 août.

Cet hôpital de campagne a grandement contribué à faciliter l'accès aux services médicaux à titre gracieux, ont-ils ajouté.

Le directeur de l'hôpital de campagne, le Professeur Chekkar Kacem, a fait savoir, de son côté, que cette structure déployée sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales, continue de prodiguer des soins médicaux, en particulier aux victimes de l'explosion qui a secoué le port de Beyrouth. Et de souligner que le personnel médical de l'hôpital est composé de médecins experts connus pour leur dévouement, notant que la majorité des médecins marocains sont des professeurs dans les différentes facultés de médecine du Royaume.

Le leader du PVV néerlandais condamné en appel pour insulte collective contre les Marocains

Le dirigeant d'extrême droite néerlandais Geert Wilders a été condamné vendredi en appel pour avoir insulté collectivement le peuple marocain, un jugement qu'il a qualifié de "procès politique" dans une "république bananière".

La Cour n'a pas prononcé de peine contre Geert Wilders. Les faits remontent à 2014 lors d'un meeting à La Haye. Le dirigeant d'extrême droite avait demandé à ses partisans s'ils voulaient "moins ou plus de Marocains".

moins!".

"La cour considère qu'il est prouvé que Geert Wilders est coupable d'insulte collective le 19 mars 2014. La Cour ne prononcera aucune peine contre lui pour ceci", a déclaré le juge J.M. Rienking. "Il est acquitté des autres charges", a ajouté le magistrat.

Selon la Cour, l'absence de peine s'explique par le fait qu'il a déjà dû être placé sous protection policière permanente à cause de ses multiples déclarations contre les musulmans et l'Islam qui lui ont valu des me-

naces de mort.

Geert Wilders avait également mis en avant la liberté d'expression dans sa défense. Mais le tribunal a rétorqué ses arguments.

"Le droit à la liberté d'expression, spécialement pour un responsable politique, n'empêche pas une condamnation dans ce cas", selon la Cour.

Son parti, le Parti de la liberté (PVV), est le deuxième au Parlement, derrière la formation libérale VVD du Premier ministre Mark Rutte. Des élections législatives sont prévues en 2021.

Après l'énoncé du verdict, le dirigeant a fait part de son intention de poursuivre la procédure devant la Cour suprême, en affirmant que ses opposants, dont le Premier ministre "ne devraient pas se réjouir trop tôt".

"Les Pays-Bas sont devenus un pays corrompu", a-t-il répété à des journalistes devant le tribunal, en s'en prenant une nouvelle fois aux "Marocains qui mettent nos villes et banlieues à feu".

En première instance, Geert Wilders avait été condamné en 2016 à la fois pour insulte collective et incitation à la haine. Il

avait alors déjà dénoncé "un procès politique" et fait appel.

Avant le jugement en appel, il avait estimé sur Twitter que le verdict déciderait si les Pays-Bas étaient "devenus une république bananière corrompue où le leader de l'opposition est condamné dans un procès politique".

Même s'il reste un acteur central de la vie politique néerlandaise, sa position est en repli depuis l'émergence aux dernières élections européennes de la formation populiste Forum pour la démocratie de Thierry Baudet.

Mbarek El Hansali, directeur de l'AREF de Laâyoune-Sakia El Hamra

Nous procéderons à la fermeture de tout établissement qui enfreindrait le protocole sanitaire

Entretien

Le directeur de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Laâyoune-Sakia El Hamra, Mbark El Hansali, revient dans un entretien à la MAP sur les préparatifs et les mesures prises pour assurer le bon déroulement de la rentrée scolaire 2020-2021 à la lumière de la situation épidémiologique liée à la propagation du nouveau coronavirus.



Quelles sont les mesures prises pour réussir cette année scolaire compte tenu des circonstances liées au Covid-19 ?

Compte tenu de l'épidémie que connaissent notre pays et le reste du monde, toutes les opérations pédagogiques doivent être adaptées à cette situation exceptionnelle. Le ministère de tutelle s'est préparé à la rentrée scolaire à travers de multiples rencontres avec tous les acteurs et les directeurs des AREF.

A cet égard, je vous rappelle que la nouvelle note ministérielle n° 20-39 établit toutes les procédures relatives à la rentrée scolaire en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Comme le reste des académies, nous appliquons cette note : la règle est l'enseignement à distance, mais compte tenu des circonstances et des désirs des parents, les tuteurs d'élèves peuvent choisir le modèle d'enseignement qu'ils souhaitent, c'est-à-dire en présentiel ou non.

En ce qui concerne l'éducation présentielle, il existe un formulaire qui doit être rempli par ceux qui optent pour ce modèle.

Forcé est de constater que ce choix reste tributaire de l'approbation des autorités provinciales et sanitaires qui suivent de près la

situation épidémiologique locale.

Bien entendu, plusieurs réunions ont eu lieu avec les directeurs provinciaux, les chefs de services, les inspecteurs régionaux, certains syndicats, les membres du conseil d'administration de l'AREF, des directeurs d'établissements d'enseignement et des enseignants afin de les impliquer dans la prise de décision appropriée.

Tout le monde a tendance à choisir l'enseignement présentiel. La situation épidémiologique de la région reste plus ou moins maîtrisée par rapport à d'autres régions du Royaume. Mais la décision d'adopter le présentiel pourrait varier d'une province à l'autre et d'une commune à l'autre, ou encore d'un établissement éducatif à un autre.

Quant à la dernière réunion tenue au siège de la wilaya qui a été présidée par le wali de la région, en présence de représentants de l'enseignement privé, de la Fédération des parents et d'un certain nombre de partenaires, il a été convenu que l'enseignement à distance soit la règle. Pour tous ceux qui choisissent l'éducation en présentiel, l'obligation de se conformer strictement au protocole sanitaire et des mesures de précaution fait l'unanimité de toutes les parties prenantes, car la santé de l'élève et de la société est la priorité numéro un.

Bien sûr, le droit de l'élève à l'enseignement, qu'il soit à distance ou en présentiel, est indiscutable, mais sa sécurité nécessite un strict respect du protocole de santé, et chaque établissement est obligé de respecter les gestes barrières, la distanciation physique, la désinfection permanente, ainsi que le port de masques.

Nous veillerons à l'application stricte de ce protocole pour l'enseignement public comme dans les écoles privées. Nous procéderons à la fermeture de tout établissement qui enfreint ce protocole, car la sûreté des élèves est la base, mais l'enseignement à distance continuera.

Les cours ont été enregistrés pour les trois prochains mois (10, 11 et 12), alors que le mois 9 est consacré aux révisions et la mise à jour des connaissances des élèves pour mettre à niveau ceux qui n'ont pas correctement suivi l'enseignement à distance de l'année précédente et consolider les connaissances.

Comme vous le savez, l'adoption de l'enseignement à distance intervenait dans une circonstance exceptionnelle. Il y en a certainement qui n'en ont pas bénéficié.

Quel est le format d'enseignement qui a été approuvé dans la région ?

En principe, l'enseignement à

distance est la règle et celui en présentiel est lié aux choix des parents des élèves.

Dans le cas où tout le monde opterait pour l'enseignement en présentiel, il sera procédé au maintien de la capacité de 50% des élèves par classe, c'est-à-dire par rotation pour le primaire (quotidien). Pour le collégial et le secondaire, une semaine en présence et une semaine pour l'enseignement à distance.

Quelles sont les contraintes auxquelles vous serez confrontés lors de l'application de l'éducation en présentiel ?

Il y a des contraintes et des problèmes majeurs dans ce contexte, notamment en matière de mise en œuvre optimale du protocole sanitaire, car tout le monde doit y adhérer. Les procédures seront difficiles à appliquer au début, en plus du manque de ressources humaines pour assurer l'hygiène et la stérilisation d'une manière permanente.

Cela pose un problème surtout pour l'enseignement primaire, mais nous travaillons désormais à relever ce défi en fonction des capacités disponibles, et avec le soutien de partenaires qui ont démontré leur implication dans ce sens. En cette circonstance exceptionnelle, l'établissement ne peut pas accomplir à lui seul cette mission délicate.



La production céréalière nationale accuse une forte baisse à 32 millions de quintaux

La production céréalière au titre de la campagne agricole 2019-2020 connaît une forte baisse, selon les données publiées par le ministère l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

La production définitive des trois céréales principales (blé tendre, blé dur, orge) est estimée à 32 millions de quintaux, a récemment annoncé la Direction de la stratégie et des statistiques du département de l'Agriculture.

Selon les résultats d'une enquête téléphonique qu'elle a réalisée sur les rendements des céréales, la production céréalière a baissé de 57% en comparaison avec une année moyenne sous Plan Maroc Vert (75 millions de quintaux).

Les données recueillies montrent également qu'elle a baissé de 39% par rapport à la campagne précédente qui, rappelons-le, était une année moyenne pour la production des céréales (52 millions de quintaux).

L'enquête, qui a permis de collecter près de 6400 observations sur les rendements des champs de céréales dans les différentes régions du Royaume et de calculer la production céréalière au titre de la campagne 2019-2020, révèle par ailleurs que la superficie céréalière semée au titre de cette campagne est de 4,34 millions

Ha, a souligné le ministère l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Selon un communiqué du Département d'Aziz Akhannouch, par espèce, la production céréalière a atteint 17,7 millions Qx de blé tendre, 7,9 millions Qx de blé dur et 6,4 millions Qx d'orge.

Cette contre-performance s'explique par plusieurs facteurs. Elle est notamment imputable à la baisse de la pluviométrie et à sa mauvaise répartition temporelle qui a provoqué une diminution marquée de la superficie récoltée.

En effet, comme le rappelle le ministère de l'Agriculture de même source, « la pluviométrie au cours de la campagne agricole 2019-2020 à fin mai 2020 s'est limitée à 239 mm, ce qui représente une baisse de 31% par rapport à la moyenne de 30 ans (348 mm) et de 19% par rapport à la campagne précédente (295 mm) à la même date ».

Poursuivant ses explications, il attire l'attention également sur le fait que la pluviométrie de cette campagne a également été caractérisée par une mauvaise répartition temporelle.

Ainsi, fait-il remarquer, « seul le stade de levée des céréales a bénéficié d'une pluviométrie convenable, tandis que le tallage et la montaison ont

souffert de périodes sèches, respectivement de 20 et 40 jours, ce qui s'est traduit par une baisse de la superficie récoltée.

Le ministère de l'Agriculture fait savoir également que les faibles ren-

dements des superficies ayant résisté au déficit pluviométrique contribuent également au recul de la production céréalière au cours de cette saison.

Dans son communiqué, il est enfin précisé que si « des pluies tardives qui ont sévi durant les mois d'avril et mai ont favorisé localement le remplissage des grains dans les zones de montagne », celles-ci ont été « sans effet significatif pour les grandes zones céréalières, dont le cycle de production a été déjà achevé ».

A propos de l'enquête téléphonique réalisée par la Direction de la stratégie et des statistiques du département de l'Agriculture, il est important de préciser qu'elle a été effectuée en adaptation avec les mesures de limitation des déplacements mises en place par les autorités nationales pour limiter la propagation du coronavirus.

A l'échelle mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO) a revu à la baisse ses prévisions concernant la production mondiale de céréales en 2020 de 25 millions de tonnes (0,9%) par rapport au mois de juillet.

Dans un rapport publié en début de mois de septembre, l'Agence onusienne assure qu'« en dépit de ce fléchissement des perspectives, la production céréalière mondiale devrait s'établir à 2.765 millions de tonnes, soit 58 millions de tonnes de plus que le résultat de 2019, ce qui

constitue un record historique ».

Selon l'organisation, cette révision est imputable au recul des prévisions mondiales relatives aux céréales secondaires, qui s'établissent maintenant à 1 496 millions de tonnes, soit une baisse de 23,5 millions de tonnes par rapport aux estimations de juillet.

La FAO note toutefois que « la plus grande partie de ce recul s'explique par la révision à la baisse de 26,3 millions de tonnes des prévisions concernant la production de maïs aux Etats-Unis d'Amérique, où les semis, pourtant toujours en hausse en glissement annuel, sont moins importants que prévu et où les dégâts causés par la tempête qui a touché récemment le Midwest ont provoqué des pertes de récoltes et ont altéré les perspectives de rendements ».

Mais ce n'est pas tout. Les prévisions ont également été revues à la baisse dans l'Union européenne et en Ukraine. Et pour cause, « des conditions météorologiques défavorables ont tiré les perspectives de rendement vers le bas ». Tout comme en Indonésie « où les estimations de production historiques, ainsi que les prévisions pour 2020, ont été revues à la baisse, à la suite de la publication récente des statistiques officielles », selon les analystes de la FAO.

Alain Bouithy



La FAO a baissé de 0,9% ses prévisions concernant la production mondiale de céréales en 2020.

Le Crédit Agricole du Maroc enregistre un PNB en hausse à fin juin

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) s'est établi à 2,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin juin 2020, en hausse de 9% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution s'explique par une augmentation combinée de la marge sur commissions et de la marge d'intérêts, indique le Groupe dans un communiqué sur ses indicateurs trimestriels.

En social, le PNB a enregistré une progression de 12% par rapport à fin juin 2019, liée essentiellement à la bonne tenue des marges d'intérêts, sur commissions et des activités de marché, ajoute la même source.

Au titre des six premiers mois de 2020,

l'encours de crédits distribués par le Groupe s'est élevé à 89 MMDH (+6,4%), tandis que l'encours de l'épargne mobilisée a atteint 86,7 MMDH, soit une progression de 2,9% par rapport à fin juin 2019.

Le Groupe souligne, par ailleurs, l'élargissement de son périmètre de consolidation suite à la prise de participation de 40% de la société de Micro Finance "Atlantic Micro Finance For Africa Sénégal" (AMIFA), notant que cette participation a été réalisée dans le cadre de la convention de partenariat entre le Groupe CAM et le Groupe BCP pour la mise en place d'un dispositif de financement pour l'accompagnement de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal.

REIM Partners cède 30% de son capital à CFG Bank

La banque marocaine CFG Bank a acquis une participation de 30% du capital de REIM Partners qui a été agréée, récemment par l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organisme de placement collectif immobilier (OPCI).

"A travers ce partenariat, REIM Partners et CFG Bank entendent développer une structure de gestion de référence d'immobilier locatif au travers d'OPCI, avec des stratégies adaptées aux besoins de leurs investisseurs, partenaires institutionnels, industriels ou particuliers disposant d'un patrimoine immobilier à gérer et à développer", indique REIM Partners dans un communiqué. Fondée en

2013, REIM Partners est forte d'une équipe d'une vingtaine d'experts aux compétences transversales bénéficiant d'une double expertise en investissement et en gestion d'actifs immobiliers. Elle gère actuellement un portefeuille de près de 5 milliards de dirhams composé de 29 actifs répartis à travers 15 villes du Royaume et détenu par la foncière Aradei Capital. Pour sa part, CFG Bank a construit depuis 2011 une équipe experte en gestion d'actifs immobiliers professionnels locatifs. Elle gère aujourd'hui un portefeuille d'actifs de près de 1 milliard de dirhams coté à la Bourse de Casablanca via la foncière Immobente Invest, première foncière cotée depuis mai 2018.

La Bourse de Casablanca clôture le mois d'août en baisse

Après trois mois de hausse consécutifs, la Bourse de Casablanca a achevé le mois d'août 2020 en baisse, ses deux principaux indices, Masi et Madex, cédant respectivement 0,91% et 0,88%.

Au terme des 18 séances de ce mois, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, a cumulé 10.134,8 points et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, s'est chiffré à 8.237,14 points.

Dans ces conditions, les performances "Year-To-Date" (YTD) de ces deux baromètres se trouvent pla-

cées à -16,74% et -16,96% respectivement.

S'agissant des indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 et le FTSE Morocco All-Liquid, ils ont cédé 0,37% à 9.038,45 points et 0,65% à 8.720,80 points, respectivement, soit des variations de -16,6% et -17% depuis le début de l'année, rapporte la MAP.

L'indice de référence Environnement, social et gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10", s'est, quant à lui, replié de 1,27% à 766,87 points.

Côté secteurs, l'indice "Ingénieries et biens d'équipement industriels" (+57,24%) a réalisé la meilleure performance mensuelle, porté notamment par l'envolée de l'opérateur dans les métiers de la chaudronnerie lourde et la construction métallique Delattre Levivier Maroc (+101,93% à 46,06 DH). Stroc Industrie a pris, pour sa part, 10,02% à 14,27 DH.

Le secteur des "Mines" a avancé, quant à lui, 6,99%, boosté par la société Métallurgique d'Imiter (+8,74%), Managem (+8,06%) et Minière Touissit (+4,79%).

A la hausse également, le secteur des "Matériels, logiciels & services informatiques" a affiché un gain de 4,47%, les hausses de IB Maroc.com (+8,87%), HPS (+8,51%), Involys (+2,44%) et S2M (+0,28%) ayant compensé les pertes accusées par Microdata (-4,86%), M2M Group (-1,77%) et Disway (-0,37%).

Parmi les hausses de ce mois fi-



gurent également les secteurs "Sociétés de portefeuilles-holdings" (+3,63%), "Sociétés de placement immobilier" (+1,85%), "Industrie pharmaceutique" et "Agroalimentaire/production" (+1,75% chacun).

A l'opposé, l'indice "Loisirs et hôtels", l'un des secteurs les plus impactés par la crise du nouveau coronavirus (Covid-19), poursuit sa dégringolade, accusant une baisse de 15,96% (50,59% depuis le début de l'année).

Le secteur immobilier a perdu, quant à lui, 11,34%, affaibli par son trio Alliances (-21,13%), Résidences Dar Saada (-11,56%) et Douja Prom Addoha (-8,26%).

La capitalisation boursière s'est chiffrée en août à près de 524,67 milliards de dirhams (MMDH), tandis que le volume global s'est établi à plus de 1,09 MMDH.

Aux valeurs individuelles, les meilleures performances ont été signées par Delattre Levivier Maroc

(+101,93%), Stokvis Nord Afrique (10,02%), IB Maroc.com (8,87%), SMI (+8,74%) et HPS (+8,51%).

A la baisse, Alliances, Risma, Salfin et Résidence Dar Saada ont cédé respectivement -21,13%, -15,96%, -13,98% et -11,56%.

Pour leur part, les valeurs Attjariwafa Bank, Cosumar, Itissalat Al-Maghrib, Managem et Label Vie ont été les plus actives du mois, avec des parts respectives de 18,9%, 13,3%, 10,91%, 8,25% et 8,14%.

“
L'indice "Loisirs et hôtels" poursuit sa tendance baissière

Le dirham s'apprécie face au dollar du 27 août au 02 septembre



Le dirham s'est apprécié de 0,29% par rapport au dollar et s'est déprécié de 0,11% vis-à-vis de l'euro, au cours de la période allant du 27 août au 02 septembre 2020, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires.

Au 28 août 2020, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 296 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 0,6% d'une semaine à l'autre et de 25,8% en glissement annuel, rapporte la MAP.

Le bulletin fait également ressortir que la banque centrale a injecté un

total de 110,3 MMDH, dont 28,7 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 41,8 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 33,9 MMDH dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et 5,9 MMDH au titre des opérations de swap de change.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges moyen s'est établi à 4,3 MMDH et le taux interbancaire s'est situé à 1,5% en moyenne, relève la même source, ajoutant que lors de l'appel d'offres du 2 septembre (date de valeur le 3 septembre), BAM a injecté un montant de 24,5 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI

a augmenté de 0,7%, au cours de la même période, ramenant ainsi sa contre-performance depuis le début de l'année à 15,5%, fait remarquer la même source.

Cette évolution reflète notamment les appréciations des indices sectoriels des "banques" de 0,5%, des "télécommunications" de 1,1% et des "distributeurs" de 2,2%. A l'inverse, les indices des secteurs "immobilier" et "boissons" ont diminué de 1,8% et de 3% respectivement.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est élevé à 445,6 millions de dirhams (MDH) après 259,8 MDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen a atteint 66 MDH contre 44,5 MDH.

Youssef Fadel et Madi Belem en lice pour le Prix de la littérature arabe



« La langue maudite » de l'écrivain marocain Madi Belem et « N'appelle pas, il n'y a personne » de son concitoyen Youssef Fadel sont en lice pour le Prix de la littérature arabe 2020, qui sera annoncé le 4 novembre prochain à Paris.

Créé en 2013 par l'Institut du Monde Arabe (IMA) et la Fondation Jean-Luc Lagardère, le Prix de la littérature arabe est la seule récompense française distinguant la création littéraire arabe. Chaque année, un comité de sélection se penche sur les ouvrages publiés récemment par des maisons d'édition françaises et arabes. Le prix, doté de 10.000 euros, promeut l'œuvre (roman ou recueil de nouvelles) d'un écrivain ressortissant de la Ligue arabe et auteur d'un ouvrage écrit ou traduit en français.

La sélection de cette 8e édition met à l'honneur la grande diversité de la littérature arabe, à travers les ro-

mans d'écrivains marocains, syrien, libanais, palestinien et soudanais, souligne l'IMA. Cinq autres romans sont retenus dans la sélection officielle de cette année. Il s'agit de « Mauvaises herbes de Dima Abdallah (Liban), « Les Jango » d'Abdelaziz Baraka Sakin (Soudan), traduit de l'arabe par Xavier Luffin, « L'invité des Médecins » de Carole Dagher (Liban), « Une baïgnoire dans le désert » de Jadd Hilal (Palestine), et « Le dernier Syrien » d'Omar Youssef Souleimane (Syrie).

Le jury, composé d'éminentes personnalités du monde des médias, des arts et de la culture ainsi que de spécialistes du monde arabe, se réunira à l'automne pour délibérer et désigner le (ou la) lauréat(e) de la nouvelle édition du Prix de la littérature arabe. Celui-ci sera annoncé et remis au siège de l'Institut du monde arabe à Paris, à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera le 4 novembre prochain, en présence du

président de l'IMA, Jack Lang, précise l'IMA.

Depuis sa création, le Prix de la littérature arabe a été remis à Jabbour Douaihy (Liban) en 2013, à Mohamed al-Fakharany (Égypte) en 2014, à Mohammed Hasan Alwan (Arabie-saoudite) en 2015, à Inaam Kachachi (Irak) en 2016, à Sinan Antoon (Irak) en 2017, à Omar Robert Hamilton (Égypte) en 2018 et à Mohammed Abdelnabi (Égypte) en 2019 pour son roman *La Chambre de l'araignée* (Actes Sud / Sindbad).

Avec la « La langue maudite », paru en mars 2020 aux éditions Plon, Madi Belem, signe son premier roman. Fils de feu Driss Belemlih, universitaire, spécialiste de la poésie préislamique, romancier et éditeur qui lui a donné le goût de l'art, du cinéma et de l'écriture, Madi Belem est né à Rabat en 1990. Après avoir suivi les cours Florent, Madi Belem tourne

dans un premier film, *Le Convoi*, de Frédéric Schoendoerffer et dans la série *Baron Noir*, sur Canal +. En 2018, il obtient le premier prix d'interprétation masculine au festival du cinéma d'Agadir.

Romancier, dramaturge et metteur en scène, Youssef Fadel est né en 1949 à Casablanca. Son roman « N'appelle pas, il n'y a personne de Youssef », paru en septembre 2019 aux éditions Actes-Sud, raconte la rencontre passionnelle entre Othmane, un ouvrier qui travaille sur le chantier de la gigantesque et luxueuse mosquée Hassan II, et Farah, une chanteuse novice et pauvre, mais avide de célébrité. Audacieux et subtil, le roman est un regard d'une sévère acuité porté sur la société marocaine. Il constitue le troisième volet de la trilogie de l'auteur, après *Un joli chat blanc marche derrière moi* (2014) et *Un oiseau bleu et rare vole avec moi* (2017).

Clôture en beauté de la 17^{ème} édition du Festival international des contes



Le rideau a été tombé vendredi soir sur la 17^{ème} édition virtuelle du Festival international Maroc des Contes en nommant des maîtres conteurs en tant qu'"Ambassadeurs du Conte" et en remettant des prix aux gagnants du concours officiel du festival.

Le festival, lancé le 07 août dernier sous le thème "La parole du Monde dépasse la Covid-19" et organisé par l'Association Conte Act pour l'éducation et les cultures en partenariat avec le ministère de la culture de la jeunesse et des sports et la Wilaya de la ré-

gion de Rabat-Salé-Kenitra, a attribué le titre de "l'Ambassadeur du conte" cette année à un groupe de maîtres conteurs, à savoir Yasmine El Regragui de Rabat et Prinh Malatsi de l'Afrique du Sud. Le reste des ambassadeurs du conte seront couronnés prochainement, et cela concerne Ahmed Oujebayir et Ahmed Bouchama de Marrakech, note la même source.

La cérémonie de remise des prix, à laquelle ont assisté notamment l'ambassadeur du Yémen, Azzedine Saeed Al-Asbahi et le

représentant du ministère de la culture, a été aussi marquée par l'annonce des quatre gagnants dans le concours officiel organisé par le Festival tout au long du mois. L'Oscar du meilleur conteur international (prix du jury) a été attribué au conteur camerounais François Assandy, tandis que la Marocaine Nawal El Haj a remporté le Prix du meilleur conte sur la pandémie de la Covid-19 (prix du jury).

Concernant le Prix du public international de la meilleure conteuse, il a été décerné à la Marocaine Ikram Souitta (à travers le vote

sur les réseaux sociaux), précise la même source, ajoutant que le Prix du public du meilleur conteur-enfant a été attribué à la fille yéménite "Ghaidaa Hicham Al Ariqui". A cette occasion, le jury international, composé de membres de différents pays, à savoir notamment la Palestine, la France, l'Italie, l'Allemagne et le Maroc, a salué à l'unanimité les efforts fournis par les participants dans les différentes catégories annoncées tout en les encourageant à fournir plus d'efforts afin de préserver cette culture immatérielle. Le processus d'arbitrage s'est déroulé avec succès dans le cadre de la distanciation imposée par la pandémie de Covid-19, a indiqué la représentante du jury, Amine El Mghari, citée dans le communiqué, ajoutant que l'annonce des résultats et la félicitation des participants se sont faites via l'application "Zoom" qui a été utilisée par le Festival dans sa 17^{ème} édition.

Pour sa part, la présidente de l'association Conte'Act et la directrice du Festival international "Maroc des Contes", Najima Thay Thay Ghozali, a renouvelé, au nom du comité d'organisation, ses félicitations aux gagnants et aux participants pour leurs efforts considérables, relevant que chacun recevra un certificat de participation dans la compétition par les différents pays participants.

La jeune pianiste Nour Ayadi se produira en mars au théâtre de Longjumeau



La jeune pianiste marocaine Nour Ayadi, lauréate du Prix Cortot 2019 à Paris, se produira au théâtre de Longjumeau (Essonne), en France, le 27 mars 2021, dans le cadre du concerto n°1 pour piano de Chopin "un piano romantique". Ce concert, qui charme par son souffle ardent, son chant incomparable et son extravagante virtuosité, offre la chance de découvrir l'une des deux symphonies dans la production de l'auteur de Carmen, selon les organisateurs.

La jeune prodige marocaine, étudiante à Sciences Po, pianiste bardée de récompenses à seulement 21 ans, a récemment ouvert la série au festival inter-

national de piano de la Roque d'Anthéron (France), où elle a joué la Sonate N°23 opus 57, dans le cadre de la célébration du 250^e anniversaire de la naissance de Beethoven.

Le festival, tenu jusqu'au 21 août dernier, a réuni une pléiade d'artistes, dont Claire Désert, Kojiro Okada, François-Frédéric Guy et Jean-Efflam Bavouzet.

Nour a commencé ses études de piano à l'âge de six ans à Casablanca avec Nicole Salmon. A l'âge de 16 ans, elle s'installe à Paris pour poursuivre ses études musicales auprès de Jacques Lagarde, à l'École Normale de Musique, et auprès de Claire Désert ainsi que Ro-

mano Pallottini, au Conservatoire de Paris.

Lauréate de plusieurs prix dans des concours internationaux, elle a notamment obtenu en 2015 le Premier prix au concours national de musique du Maroc, présidé par Abel Rahman El Bacha, et le Grand prix au concours Flame à Paris. En avril 2017, elle remporte le Premier prix au concours international de musique classique de Baku, en Azerbaïdjan. Interprète d'une grande intégrité et d'une grande puissance communicative, Nour cherche à se perfectionner auprès de musiciens aussi admirés que Jean-Efflam Bavouzet, Cédric Pescia ou encore Michel Béroff.

Bouillon de culture

FIFM

La 19^e édition du Festival international du film de Marrakech (FIFM), prévue initialement en novembre prochain, est annulée et ce en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, a annoncé vendredi la Fondation du festival. "En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie due au COVID-19, de son évolution préoccupante de par le monde et des incertitudes qu'elle génère, la Fondation du Festival international du film de Marrakech a décidé l'annulation de la 19^e édition du Festival international du film de Marrakech, prévue initialement en novembre 2020", a précisé la Fondation dans un communiqué.

Événement phare du 7^e Art au Maroc et à l'échelle internationale, le FIFM réunit chaque année des personnalités du monde des arts, de la culture et des médias dans la ville ocre. L'événement a pu, au fil des ans, attirer les professionnels du cinéma les plus réputés à l'échelle planétaire. Il a ainsi acquis ses lettres de noblesse et s'est vu reconnaître le statut de rendez-vous cinématographique et médiatique incontournable.

Véritable fête du cinéma, le Festival de Marrakech se distingue non seulement par la qualité de sa programmation, mais également par son positionnement éditorial et artistique qui privilégie une grande ouverture cinématographique.



Le Festival Arabesques fête ses 15 ans malgré la crise sanitaire



Dédié aux arts du monde arabe, le festival Arabesques fêtera ses 15 ans du 8 au 20 septembre à Montpellier (sud) en accueillant, malgré la crise sanitaire, la diva tunisienne Dorsaf Hamdani, l'Orchestre national de Barbès ou en-

core un Grand bal raï. "Nous sommes heureux de retrouver notre public, et d'être un des premiers festivals à ouvrir ses portes malgré la crise sanitaire", a expliqué l'équipe qui a notamment mis en place une programmation en plein air dans une pi-

néde transformée pour l'occasion en médina (vieille ville).

Mais c'est dans le prestigieux cadre de l'Opéra Comédie de Montpellier que le festival débutera, avec la chanteuse tunisienne Dorsaf Hamdani. Et le dernier soir, l'Or-

chestre National de Barbès fêtera ses 25 ans sur scène en présentant son nouvel album.

Les spectateurs pourront découvrir la nouvelle scène arabe, de la danse hip-hop avec le danseur chorégraphe Hamid Ben Mahi, ou participer à un "Grand bal raï". Mais aussi écouter des contes, visiter des expositions ou assister à des séances de cinéma. "Même masqué, le spectacle vivant continue d'exister et de nous faire rêver", soulignent les organisateurs, précisant que "tout a été pensé pour permettre aux spectateurs d'apprécier l'ambiance et les spectacles... dans le respect des conditions sanitaires en vigueur". "Alors que la situation reste encore confuse pour bon nombre de salles et de festivals, nous sommes enthousiastes à l'idée de nous retrouver bientôt pour célébrer les arts du monde arabe pour cette quinzième édition du Festival Arabesques", a écrit Jack Lang, ancien ministre de la culture et président de l'Institut du Monde Arabe (IMA) à Paris en préambule de la présentation de l'édition 2020. "Plus que jamais, nous devons réaffirmer la place prépondérante des arts et de la culture. Le vivre ensemble passe aussi par notre capacité à nous émerveiller ensemble", ajoute-t-il.



L'OMS prudente sur le calendrier de vaccination *Quatre millions de cas en Inde*



LInde est devenue le troisième pays au monde à franchir la barre des quatre millions de cas de coronavirus, avec un nouveau record samedi, tandis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a averti ne pas s'attendre à une vaccination généralisée avant mi-2021. Avec 86.432 nouveaux cas enregistrés samedi, l'Inde compte 4.023.179 infections, venant juste après les Etats-Unis (plus de 6,3 millions) et le Brésil (4,1 millions).

Alors que le gouvernement a assoupli les restrictions, l'Inde est actuellement le pays où le nombre de cas augmente le plus rapidement, avec plus de 80.000 par jour, et le nombre de décès quotidiens le plus élevé, à plus de mille.

Autre record, celui de l'Irak vendredi où la propagation du virus a poussé les autorités à avertir que les hôpitaux pourraient ne plus être en mesure de gérer le nombre croissant d'hospitalisations. Selon le ministère de la Santé, l'Irak a enregistré 5.036 nouveaux cas vendredi, portant le nombre total à 252.075, dont 7.359 décès et 191.368 guérisons.

Le ministère a attribué l'augmentation à de récents "grands rassemblements" qui ont eu lieu sans que soient respectées les mesures de précaution comme le port du masque ou la distanciation physique, notamment lors d'Achoura, rassemblement religieux parmi les plus importants de l'is-

lam chiite.

La pandémie a fait au moins 875.703 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles samedi à 11h00 GMT. Sur la journée de vendredi, 5.693 nouveaux décès et 305.583 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont l'Inde avec 1.089 nouveaux morts, les Etats-Unis (998) et le Brésil (888). Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 187.777 décès pour 6.202.053 cas recensés, selon le comptage de l'Université Johns Hopkins.

L'OMS a annoncé vendredi ne pas s'attendre à une vaccination généralisée contre le Covid-19 avant mi-2021. "Un nombre considérable de candidats sont maintenant entrés dans la phase 3 des essais.

Nous en connaissons au moins 6 à 9 qui ont déjà parcouru un long chemin en termes de recherche", a déclaré une porte-parole de l'OMS, Margaret Harris, lors d'un point presse à Genève. "Mais en matière de calendrier réaliste, nous ne nous attendons vraiment pas à voir une vaccination généralisée avant le milieu de l'année prochaine", a-t-elle ajouté, alors que les préparatifs pour la distribution d'un vaccin s'accroissent, notamment aux Etats-Unis.

L'OMS "ne cautionnera pas" un vaccin contre le coronavirus s'il n'est pas sûr et efficace, a souligné le directeur général de l'organisation, Tedros Adhanom Ghebreyesus, interrogé sur les préoccupations soulevées par le mouvement anti-vaccin.

L'organisation recommande en revanche "l'usage systématique des corticoïdes chez les patients atteints d'une forme sévère ou critique du Covid-19", à la lumière d'études montrant que ces médicaments réduisent la mortalité, selon des directives publiées vendredi dans la revue médicale BMJ.

En Russie, près d'un mois après une annonce en grande pompe des autorités, les chercheurs ont publié une première étude qui montre que leur candidat-vaccin contre le coronavirus, Spoutnik V, donne des résultats préliminaires encourageants.

Le vaccin en cours de développement par l'institut de recherche Gamaleïa déclenche une réponse immunitaire et n'a pas entraîné d'effets indésirables graves, conclut l'article des chercheurs russes publié par la prestigieuse revue britannique The Lancet, après évaluation par un comité de relecture composé de scientifiques indépendants.

Ces résultats ne prouvent pas encore que le vaccin protège efficacement contre une infection par le nouveau coronavirus, ce que devront montrer des études de plus grande ampleur, soulignent toutefois des

experts.

La Suisse a enregistré de son côté vendredi plus de 400 nouveaux cas en 24 heures pour la première fois depuis mi-avril, des contaminations qui concernent désormais en grande majorité les moins de 40 ans.

Au Brésil, des organisations de défense des peuples amérindiens et de l'environnement ont lancé vendredi une application pour rendre compte de la propagation du coronavirus autour des terres indigènes au Brésil, afin d'en protéger les habitants. "Cette application permet de suivre en temps réel la situation de la pandémie dans les villes situées dans un rayon de 100 km autour de chaque terre indigène", ont expliqué dans un communiqué la Coordination des organisations indigènes (COIAB) et l'Institut de recherches environnementales d'Amazonie (Ipam), auteurs du projet.

L'objectif est de diminuer les risques de contamination en permettant aux peuples autochtones d'identifier les zones les plus touchées et éviter de s'y rendre quand ils doivent se déplacer en ville.

L'un des chefs indigènes du Brésil les plus connus, le cacique brésilien Raoni Metuktire, dont l'âge est estimé à 90 ans, est quant à lui sorti vendredi de l'hôpital de Sinop, dans le Mato Grosso (centre-ouest), où il avait été admis fin août après avoir été atteint du Covid-19.

Un gendarme tué dans une attaque terroriste en Tunisie

Un membre de la Garde nationale (gendarmérie) a été tué dimanche matin dans une station balnéaire de l'est de la Tunisie dans une attaque "terroriste", et trois assaillants ont ensuite été abattus, a annoncé à l'AFP le porte-parole de la Garde nationale.

Chaque attaque replonge le pays, berceau du Printemps arabe, dans le souvenir de la série d'attentats suicide dont il a été l'objet après sa révolution de 2011.

La ville de Sousse, où a été tué le gendarme dimanche, avait notamment déjà été le théâtre d'une attaque jihadiste meurtrière en 2015.

"Une patrouille de deux agents de la Garde nationale a été victime d'une attaque au couteau à Sousse. L'un d'eux est tombé en martyr et l'autre, blessé, est hospitalisé", a indiqué Houcem Eddine Jebabli, porte-parole de la Garde nationale.

Les forces de sécurité ont poursuivi les assaillants qui ont volé la voiture de la patrouille et se sont emparés des pistolets des victimes, selon la même source.

"Dans un échange de tirs, trois terroristes ont été tués", a ajouté M. Jebabli, qui a précisé que la voiture de la Garde nationale et les armes avaient été récupérées par les forces de l'ordre.

L'attaque et la poursuite des assaillants ont eu lieu à Akouda, dans la zone touristique El Kantaoui, selon la Garde nationale.

Sur place, des policiers ont établi un cordon de sécurité, selon un photographe de l'AFP.

Dans un communiqué publié sur sa page officielle, le ministère

de l'Intérieur a indiqué pour sa part que "les trois assaillants" ont "heurté" avec leur voiture les deux agents de la Garde nationale mais sans mentionner qu'ils les avaient poignardés.

Le ministère a confirmé la mort des trois assaillants dans un échange de tirs avec les forces de sécurité, sans donner plus de détails.

La dernière attaque visant des forces de l'ordre remonte au 6 mars dernier. Un policier avait été tué et cinq autres blessés, ainsi qu'un civil, dans un double attentat suicide contre des forces de l'ordre protégeant l'ambassade des États-Unis dans la capitale Tunis.

Après la chute du régime de Ben Ali en 2011, la Tunisie a été confrontée à un essor de la mouvance jihadiste, responsable de la mort de dizaines de soldats et de policiers, mais aussi de nombreux civils et de 59 touristes étrangers.

L'année 2015 a été particulièrement meurtrière pour ce pays, seul rescapé du Printemps arabe.

En mars, un attentat contre le musée Bardo à Tunis a fait 22 morts, 21 touristes étrangers et un policier tunisien. L'attaque était la première à toucher des étrangers en Tunisie depuis 2002 et la première revendiquée par le groupe Etat islamique (EI).

En juin, un autre attentat revendiqué par l'EI a visé un hôtel près de Sousse, à 140 km au sud de Tunis, faisant 38 morts dont 30 Britanniques.

Et en novembre, un Tunisien s'est fait exploser dans un bus transportant des membres de la sécurité présidentielle, tuant 12 d'en-



tre eux en plein Tunis. Un attentat aussi revendiqué par l'EI.

Réinstauré après cette attaque, l'état d'urgence est en vigueur sans discontinuer depuis.

La situation sécuritaire s'est néanmoins nettement améliorée ces dernières années.

Mais des attaques contre les forces de sécurité ont encore lieu,

notamment dans les massifs montagneux frontaliers de l'Algérie, et ponctuellement à Tunis.

Fin juin 2019, un double attentat suicide revendiqué par l'EI avait visé des policiers dans le centre de Tunis et devant une caserne et coûté la vie à un policier.

Outre l'EI, Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) a perpétré

plusieurs attaques meurtrières au cours de la décennie écoulée. Fin février, Aqmi a confirmé le décès d'un de ses chefs, Abou Iyadh, fondateur du principal groupe jihadiste tunisien proche d'al-Qaïda, Ansar al Charia, notamment accusé d'avoir orchestré les violences contre l'ambassade américaine en 2012.

De la terreur à Birmingham

Un mort, deux blessés graves et un suspect recherché

Une personne est morte et sept autres ont été blessées, dont deux grièvement, dans la nuit de samedi à dimanche, après des agressions au couteau à Birmingham, a annoncé la police, qui recherche un suspect.

Selon les premiers éléments de l'enquête, ouverte pour meurtre, rien ne permet de revenir à ce stade une hypothèse "terroriste" ou celle d'un crime haineux, pas plus que celle d'un conflit entre gangs, a expliqué l'un des responsables de la police, Steve Graham, lors d'une conférence de presse.

Les forces de l'ordre ont été appelées à 00h30 locales (23h30 GMT), avertis qu'une personne a été poignardée dans le centre de la ville, avant d'être avertie d'autres faits similaires peu après.

"Nous sommes toujours à l'œuvre pour établir ce qui s'est passé, ce qui pourrait prendre du temps avant que nous soyons en position de confirmer quoi que ce soit", ajoute la police des West Midlands, sans préciser le nombre de victimes.

Elle souligne qu'"à ce stade, il ne serait pas approprié de spéculer sur les causes" de ces faits. Cara Curran, qui travaille dans les clubs de l'Arcadian center, un complexe de bars, restaurants et établissements de nuit de la ville du centre de l'Angleterre, a expliqué à l'AFP avoir assisté à de multiples bagarres, plus violentes que celles d'un samedi soir habituel qui éclatent pour une histoire de boisson ou de filles.

La jeune femme de 18 ans a décrit une soirée "avec beaucoup de tensions". "Ce n'était pas les bagarres habituelles impliquant une ou deux personnes", a-t-elle poursuivi, "c'était des groupes de 15, 16 personnes, les gens s'en mêlaient parce que des amis sortaient des clubs pour voir ce qui se passait".

Elle a également raconté avoir entendu des "injures raciales" qu'elle n'avait jamais entendues jusque là dans ce lieu "multiculturel", sans comprendre pourquoi de tels termes ont été utilisés.

Si certains témoins sur Twitter ont affirmé avoir entendu des coups de feu résonner, la police a indiqué que de tels faits ne lui ont pas été

rapportés "à ce stade".

"Nous relaterons les faits quand nous pourrions. Nos informations doivent être précises", a tweeté la police des West Midlands.

Birmingham, un million d'habitants, est l'une des villes les plus cosmopolites du Royaume-Uni. Elle a été marquée il y a quelques années par une explosion de violences entre gangs.

En janvier 2003, l'un d'eux avait ouvert le feu avec une arme semi-automatique vers un groupe rival. Deux adolescentes qui se trouvaient là avaient été tuées.

Selon Yvonne Mosquito, une élue locale travailliste, a souligné le "traumatisme" des événements de la soirée.

Saluant les efforts déployés par la police pour lutter contre la violence qui a émaillé l'histoire de la ville au début des années 2000, subsistent selon elle un véritable problème d'exclusion sociale chez les jeunes avec notamment du trafic de drogue.

Un dispositif de sécurité a été mis en place, incluant des fermetures de routes, ajoute la po-

lice, appelant la population à rester "calme mais vigilante" et d'éviter la zone.

Le 20 juin dernier, trois hommes avaient été tués au couteau dans un parc à Reading, à l'ouest de Londres et l'enquête confiée à la police antiterroriste.

Le suspect, Khairi Saadallah, un réfugié libyen de 25 ans, souffrant de problèmes mentaux à cause de la guerre civile en Libye selon sa famille, avait été inculpé pour trois meurtres et trois tentatives de meurtres.

Le suspect était sorti de prison début juin après avoir été emprisonné plusieurs mois pour des délits sans lien avec le terrorisme, notamment une agression. L'attaque n'a fait l'objet d'aucune revendication.

Six jours plus tard, un homme avait poignardé et blessé six personnes dans un hôtel hébergeant des réfugiés à Glasgow en Ecosse, mais le caractère terroriste avait été écarté.

Inchangé depuis novembre 2019, le niveau de la menace terroriste est classé "important" au Royaume-Uni, soit le troisième degré sur une échelle de cinq.

Une génération et un jour dans la vie du développement

La Fondation du Haut Atlas fête ses 20 ans

Horizons



Comme beaucoup d'entre nous s'interrogent lorsque nous commémorons un anniversaire décennal : où sont passées toutes ces années ? Avons-nous fait tout ce que nous pouvions ? Avons-nous été vraiment utiles ? Avons-nous fait ce qu'il fallait ?

Nous pouvons aussi nous demander en de telles occasions ce que l'avenir nous réserve. Nos rêves – marocains – deviendront-ils un jour réalité ? Chaque village et chaque quartier se réunira-t-il, avec chaque jeune, chaque personne âgée, chaque femme et chaque homme de toutes les circonstances et prendront-ils ensemble part à la conception et à la décision de l'orientation future de leur communauté ? Et la Fondation du Haut Atlas (HAF) rendra-t-elle le meilleur service possible au peuple marocain pour créer le changement auquel il aspire ?

C'est le 20^{ème} anniversaire de la Fondation du Haut Atlas et de sa mission au Maroc – une organisation née du service des volontaires du Corps de la Paix et des amis marocains dévoués.

Chaque entité qui perdure à travers le temps semble receler d'une composante miraculeuse : malgré des événements imprévisibles, il y a une continuité. La mission de la HAF est aussi fixe que le principe universel sur lequel elle repose : les personnes – celles qui sont touchées par les décisions et les actions de développement – sont les moteurs d'un changement durable. Nous sommes partis du principe que la durabilité se manifeste par et pour les communautés locales. Cela signifie que la HAF s'engage à l'inclusion et à l'autonomisation afin que les gens soient confiants lorsqu'ils prennent des décisions qui reflètent leurs besoins, des projets qui sont les priorités des gens et qui recourent les différents secteurs de la vie, et des partenariats – car plus l'engagement est grand et profond, plus la probabilité de mise en œuvre et d'endurance est grande. Après quelques millions d'arbres qui poussent plus tard, des milliers de familles qui boivent de l'eau potable, des milliers de personnes qui font l'expérience du renforcement des capacités

pour qu'elles manifestent le changement autour d'elles, nous avons également tiré des leçons durables. Les retombées des bonnes intentions et des projets des gens au fil du temps créent des résultats qui, lorsqu'ils sont observés, nous aident à réaliser que l'impact est incommensurable. L'impact est ressenti par les enfants et les petits-enfants et sera ressenti par les générations à venir. Le développement, tout comme la plantation d'un arbre, est une entreprise qui semble naturellement se transformer en foi.

La durabilité est un concept opérationnel qui implique la prise en compte d'une multiplicité de facteurs dont il faut tenir compte dans la planification du développement : facteurs économiques, culturels, technologiques, financiers, environnementaux, géographiques, historiques et ceux liés au genre. Cependant, la durabilité peut très bien être, finalement, la génération continue de bons effets qui sont si répandus et si profonds dans le cœur et dans le temps qu'ils n'appartiennent à personne d'autre qu'aux personnes qui ressentent la générosité, le pouvoir et la capacité dans les moments de leur vie.

En tant que président du conseil d'administration pendant les dix premières années de la Fondation et président de ses activités tout au long de sa deuxième décennie, et en tant que celui qui a porté l'idée de ce qu'est devenue la HAF pendant quelques années avant sa création en 2000, je suis plus reconnaissant que je ne peux l'exprimer pour la merveille des personnes à qui nous devons une gratitude éternelle. Comme elles sont si nombreuses pour les mentionner ici sans en oublier aucune, et que je ne peux pas rendre justice en n'en mentionnant que quelques-uns, j'exprimerai ma gratitude à une personne en particulier qui a fait du Maroc un bastion potentiel de développement durable sur terre, en rendant le travail participatif de la HAF et d'autres potentiellement pleinement modulable à travers la nation : Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Par Dr. Yossef Ben-Meir
Président de la Fondation du Haut Atlas à Marrakech



AVIS DE CONCOURS

Session du 10/10/2020

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Casablanca, organise un concours de recrutement de deux Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants session 10/10/2020.

Poste	Spécialité	Nb de poste
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant	Génie Electrique	01
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant	Génie Mécanique/Energétique/Physique	01

Sont autorisés à participer à ce concours les fonctionnaires titulaires d'un diplôme de Doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Le concours comporte deux épreuves suivantes:

- Une épreuve des titres et travaux des candidats.
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury.

Les candidats retenus pour passer l'entretien oral doivent déposer leurs dossiers à l'ENSAM Casablanca sise à 150 AV. NILE SIDI OTHMANE CASABLANCA

Dossier de candidature :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'établissement ENSAM Casablanca.
- Une autorisation pour participer au concours pour les fonctionnaires.
- Cinq Curriculum vitae.
- Cinq copies légalisées des diplômes et titres.
- Cinq copies de la thèse de doctorat.
- Cinq exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnel ou en collaboration comportant notamment des articles, ouvrages et monographie.
- Trois copies de la carte d'identité nationale légalisées.
- Trois extraits d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat.
- Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministère, de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, accompagnée par l'arrêté d'Equivalence administrative délivré par le Ministère chargé de la Modernisation des Secteurs Publics.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/> avant le 26/09/2020

La liste des candidats les mieux classés retenus pour passer l'entretien oral seront publiés sur le site web de l'emploi public www.emploi-public.ma et la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/>

NB: Tout dossier incomplet sera rejeté. seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessous seront acceptées.

Av. Nile, 150, Grand Casablanca – Maroc Tél.: 212 522 564 222 / 05 22 38 18 22 Fax.: 00212 522 562 093
Web : www.ensam-casa.ma

N°6970/PA

L'efficacité des corticoïdes actée pour les formes sévères du Covid-19

21% de mortalité en moins avec la corticothérapie

Une étude internationale (*) révèle une efficacité certaine des corticoïdes dans les formes sévères du Covid-19.

L'OMS en recommande l'usage.

De fait, ces médicaments sont déjà administrés aux patients dans les hôpitaux de bon nombre de pays.

Les formes graves du Covid-19 mènent une partie des patients en réanimation, en raison souvent d'une insuffisance respiratoire. Le traitement de base repose à ce moment là sur des techniques d'oxygénation et de ventilation artificielle (dénommées «traitement symptomatique» ou «soins standards»). Aucun médicament n'a jusqu'ici montré d'efficacité déterminante à ce stade de gravité.

Une méta-analyse (un regroupement de 7 études), coordonnée par l'OMS et l'Université de Bristol et publiée le 2 septembre dans le Journal of the American Medical Association, indique qu'un traitement par corticoïdes diminuerait de 21% le risque de mortalité des formes sévères du Covid-19. De plus, aucun effet secondaire néfaste n'a été observé lors de leur emploi.

Ces molécules permettent de réduire l'inflammation chez les patients lorsque le système immunitaire réagit de manière excessive contre l'infection (lors de l'orage cytokinique). C'est cette réaction trop forte qui endommage notamment les poumons et entraîne trop souvent une issue fatale.

Ce travail de recherche a rassemblé les données de 1.703 patients de 12 pays (France, Royaume-Uni, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, Espagne...), ayant reçu, par tirage au



sort, soit les soins standards, soit un placebo associé aux soins standards, soit un corticoïde (dexaméthasone, hydrocortisone ou methylprednisolone).

L'OMS a réagi à cette commu-

nication en recommandant les corticostéroïdes pour le traitement des patients atteints de Covid-19 sévère et critique et en les déconseillant, par contre, dans les cas de Covid-19 non sévères.

L'usage des stéroïdes pour les patients moins malades ou asymptomatiques est en effet susceptible de diminuer leurs défenses immunitaires pour lutter contre le virus. (et cela tant que ce système immunitaire ne se dérègle pas dans une réaction excessive).

Cette analyse conforte les résultats d'une autre recherche, publiés en juin, montrant déjà l'efficacité d'un corticoïde, chez des malades gravement atteints. De fait, cette première annonce avait accéléré son emploi dans les services hospitaliers avant même l'annonce des résultats de l'étude internationale. Il faut signaler d'ailleurs que ces recommandations de l'OMS ne sont pas en contradiction avec les pratiques existantes depuis plusieurs mois au Maroc, où ces molécules ont été utilisées dans des cas graves ainsi que l'a rapporté la presse.

Les corticoïdes se révèlent encore une fois, incontournables face à ce virus comme dans beaucoup d'autres pathologies depuis 70 ans. Rappelons que c'est à la base une hormone (la cortisone) sécrétée par une glande située au-dessus des reins, les glandes surrénales. La mise au point en 1949 de la cortisone synthétique (les corticoïdes) a bouleversé le traitement de nombreuses pathologies en raison de son action anti-inflammatoire très puissante. Et dernier avantage, ces molécules sont peu coûteuses.

Par Dr Khadija Moussayer

Spécialiste en médecine interne et en gériatrie et présidente de l'Association marocaine des maladies auto-immunes et systémiques (AMMAIS)

(*) : The WHO Rapid Evidence Appraisal for COVID-19 Therapies (REACT) Working Group. Association Between Administration of Systemic Corticosteroids and Mortality Among Critically Ill Patients With COVID-19: A Meta-analysis. JAMA. Published online September 02, 2020. doi:10.1001/jama.2020.17023

Des séquelles observées chez des personnes guéries du coronavirus

L'Association marocaine des maladies auto-immunes et systémiques (AMMAIS) a constaté que si la plupart des malades atteints du Covid-19 guérissent en quelques semaines, des témoignages et constats médicaux font état de la persistance ou du retour de symptômes sur une longue période (plusieurs mois) chez un certain nombre de patients, y compris ceux qui n'ont pourtant pas développé la maladie.

Dans un document, publié dernièrement, l'association redoute même l'apparition de nouveaux types de maladies dans un petit nombre de cas.

Selon la présidente de l'AMMAIS, Dr Khadija Moussayer, il est nécessaire de sensibiliser à ce phénomène en faisant le point sur ces troubles, de la fatigue aux atteintes cardiaques en passant par les problèmes psychiques. Certains témoignent de tachycardie, troubles respiratoires, d'une récurrence de perte de l'odorat et du goût, de douleurs articulaires ou musculaires, de diarrhées ou de capacités physiques diminuées et surtout d'une fatigue persistante, a-t-elle fait remarquer, ajoutant que ces signes se retrouvent même chez des patients restés asymptomatiques. D'autres patients gardent actuellement des séquelles plus sévères aux poumons, cœur (lésions cardiaques), reins, système nerveux...conséquences d'attaques plus destructrices.

D'après Dr. Khadija Moussayer, spécialiste en médecine interne et en gériatrie en libéral, on ne connaît cette maladie que depuis 7 mois et il est difficile d'avoir des certitudes sur le devenir des patients, soulignant que les épidémies passées d'autres types de coronavirus que le Covid-19, comme le SARS (ou syndrome respiratoire aigu sévère), en 2003, et le MERS (coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient), en 2012, "nous donnent déjà cependant quelques enseignements utiles par comparaison". "On sait que des patients atteints de ces deux virus ont eu des problèmes pulmonaires 15 ans après ainsi que des troubles musculo-squelettiques. On a relevé des phénomènes de fatigue chronique, jusqu'à quatre ans après l'hospitalisation, ainsi que des troubles psychiques durables (dépression, stress post-traumatique, anxiété...) six mois après la guérison. On risque de rencontrer les mêmes phénomènes avec le Covid-19", a-t-elle fait observer.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/08/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL.A.U dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: « VIDEO-LOGY PLATFORMS » SARL.A.U

OBJET : AGENCE PUBLICITAIRE.

SIÈGE SOCIAL : 46, BLVD ZERKTOUNI, 2EME ETAGE, APPT6, CASABLANCA.

DURÉE: 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

- MR. ALI LAAROOUSSI 1.000 PARTS SOCIALES
- SOIT AU TOTAL 1.000 PARTS SOCIALES

ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE: La société est gérée par MR. ALI LAAROOUSSI, pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca Le 03/09/2020 sous le N°744760 et la société a été immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro: 470913.

Pour Extrait et Mention

N°6973/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD

Travaux sur réseau de distribution d'eau potable au niveau des centres: Mnoud, Iouta, Tamassint, Ajdir, Azghar, Sidi bouaif, Briboufrah, Snada, Bnigmil, Izemmouren, Ait Kamra et HadRouadi.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTIN° 128DR9/C/AMN/5/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Mellilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne les travaux sur réseau de distribution d'eau potable au niveau des centres: Mnoud, Iouta, Tamassint, Ajdir, Azghar, Sidi bouaif, Briboufrah, Snada, Bnigmil, Izemmouren, Ait Kamra et HadRouadi.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article 1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 007880,00 DH TTC. Cette estimation reste indi-

cative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 100 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDE, RCDD, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Mellilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Mellilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 30/09/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Mellilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics

N°6974/PC

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau Direction Régionale Draa-Tafilalet de l'ONEE

Entretien et réparation des conduites de gros diamètre compris entre 250 mm et 600 mm à OUARZAZATE, ZAGORA ET TINGHIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 55 DRD/CE/SPD/1/2020

La Direction Draa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne : Entretien et réparation des conduites de gros diamètre compris entre 250 mm et 600 mm à OUARZAZATE, ZAGORA ET TINGHIR.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 200 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 120.000,00 DH

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture à huis clos des plis aura lieu le Mercredi 07/10/2020 à 10H à la Direction Régionale Draa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

Les demandes d'éclaircissement peuvent être formulées sur le portail des marchés publics.

N°6975/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRAA TAFI LALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°54/DRD/CE/SPD/1/2020

La Direction Régionale Draa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N°54/DRD/CE/SPD/1/2020 : Objet : Gestion et suivi de fonctionnement des stations de pompage au centre d'Almif - Province de Tinghir.

Estimation : 187 000,00 DH TTC.

Caution provisoire: 3 000,00 DH

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Draa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Draa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 07 Octobre 2020 à 10H00 à la Direction Régionale de Draa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N°6976/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRAA - TAFI LALET

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°49DRD/CE/ASD/1/2020 (Séance publique)

La Direction Régionale DRAA TAFI LALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres qui concerne

L'Acquisition et installation des turbidimètres pour contrôle automatique de la turbidité au niveau des forages à forte venues de sables de l'UP de GOULMATTINJDAD, UP d'ERRACHIDIA et centre de Boudnih.

Les pièces justificatives à fournir

sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations des prestations s'élève à 600.000,00 DH TTC

-Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 6.000,00DH.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

« Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats). »

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE - Branche Eau - n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau, N° 20, Rue Antsirabe - Ville Nouvelle - Meknès - avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Régionale - Draa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau, N° 20, Rue Antsirabe - Ville Nouvelle - Meknès - avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture à huis clos des plis aura lieu le Mercredi 07/10/2020 à 10 heures à la Direction Régionale DRAA TAFI LALET de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous : Direction Régionale de l'ONEE - Branche Eau, 20 Rue, Antsirabe - Ville Nouvelle - MEKNES.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offre ou les documents y afférents prière de contacter le service achat de la Direction Régionale DRAA TAFI LALET de l'ONEE - Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe - Meknès - Tel. : (05) 35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95.

N°6977/PC

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL JURIDIQUE FISCAL ET FONCIER LAUREAT DU PRIX INTERNATIONAL AIGLE DOREE POUR LE PRESTIGE ET LA QUALITE AFRIQUE 2010

DOUNIA VERDURE - SARL I-Aux termes d'un acte SSP en date du 21 juillet 2020 à Casablanca, les cogérants de la société « Dounia Verdure-SARL », société à responsabilité limitée au capital de Un million de dirhams (1.000.000,00 DHF), sise à : 11, allée des mimosas annexe Mosquée Safaa Ain Sebaa-Casablanca a décidé ce qui suit :

1- Transfert du siège social : L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la société.

Du : 11, Allée des Mimosas annexe Mosquée Safaa Ain Sebaa-Casablanca

Au : Route provinciale 3010 Tit Mellil près de la province Mediouana code postal 29462-Casablanca.

2- Pouvoirs spéciaux et questions divers.

Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 10/08/2020 sous le numéro 742439, au registre de commerce n°95475.

N°7037/PA

Chrono Rest

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 100.000,00 dirhams

Siège social : 7, Rue Ahmed Touki, Etg 2 Casablanca

Suivant acte sous seing privé en date du 10 août 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : «Chrono Rest»

Capital social : Le capital social s'élève à cent mille dirhams (100.000,00 DHF).

Les associés de la société en création sont :

Madame Ouardia Idahmed, née le 6-11-1976, CIN N° BJ215135

Siège social : 7, Rue Ahmed Touki, Etg 2, Casablanca.

Objet : La société a pour objet, au Maroc et à l'étranger :

- Achat et vente en gros et détail de tous les produits alimentaires - Import, export, fabrication, transformation des produits cosmétiques, parapharmacies, parfumeries et herboristeries.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Gérant : La gérance est assurée, pour une durée indéterminée, par Madame Ouardia Idahmed.

Le dépôt au greffe a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca.

N° 7038/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHEMIRA COMMUNE DE LEHRI



Le président de la commune de LEHRI annonce l'organisation des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 réservés aux fonctionnaires de la dite commune ayant remplis les conditions réglementaires à la date de la 1^{ère} épreuve de l'Examen, les épreuves se dérouleront au siège de la commune de LEHRI suivant le calendrier ci-dessous :

	Grade de promotion	Conditions requises à la date de la 1 ^{ère} épreuve : 6 années de service en qualité de	Nombre de postes	Date du concours
1	Adjoint administratif 2 ^{ème} grade	Adjoint administratif 3 ^{ème} grade	1	Examen Ecrit : 24 Octobre 2020 Examen Oral : 30 Octobre 2020
2	Adjoint Technique 2 ^{ème} grade	Adjoint Technique 3 ^{ème} grade	1	Examen Ecrit : 25 Octobre 2020 Examen Oral : 30 Octobre 2020

Les demandes de participation aux dits concours doivent être envoyées par courrier recommandé au président de la commune de LEHRI ou déposés contre récépissé au service des ressources humaines de la dite commune au plus tard le : 22 Octobre 2020.

N°6972/PA

إعلان بائداع

تتهى رئاسة المجلس الجماعي لازيلال إلى علم العموم أن مشروع تصميم تهيئة القطاع الشمال الغربي لمدينة أزليلال (التصميم رقم PA 2020/02) قد تم إيداعه بمقر الجماعة الترابية لأزليلال وذلك خلال فترة مدتها شهرا واحدا تبتدئ من 18 شتنبر 2020 إلى غاية 19 أكتوبر 2020 وأن ملقا وسجلا سيوضعان لهذا الغرض في متناول العموم قصد إدراج ملاحظاتهم وذلك بنفس المقر وأثناء أوقات العمل الرسمية.

N°6971/PA

Silvio Berlusconi, grandeur et décadence d'une success story à l'italienne

Portrait



Silvio Berlusconi, hospitalisé jeudi soir après avoir été testé positif à la maladie Covid-19, a dirigé pendant 12 ans son pays, une "success story" à l'italienne marquée par de nombreux déboires, entre grandeur et décadence.

A trois semaines de son 84^{ème} anniversaire, l'un des hommes les plus riches d'Italie a été admis dans un hôpital de Milan (Nord), par précaution, son état de santé ne suscitant pas immédiatement d'inquiétudes, selon son entourage.

La voix de l'ancien chef du gouvernement, actuellement député du Parlement européen, porte toujours auprès de millions d'Italiens pour qui il représente un âge d'or de l'économie péninsulaire, mise à mal par les crises financières et l'endettement de l'Etat.

Il reste à la tête de son mouvement Forza Italia (Allez l'Italie!) et est toujours actif dans le débat public.

Fils d'un employé de banque milanais, né le 29 septembre 1936, Silvio Berlusconi commence à travailler comme animateur sur des bateaux de croisière où, jeune homme au physique avantageux, il chante et, déjà, raconte des histoires drôles.

Après avoir obtenu une licence de

droit, il se lance dans les affaires: commence alors une irrésistible ascension qui soulève des interrogations quant à l'origine de sa fortune, la première d'Italie pendant dix ans, sur laquelle il est toujours resté flou.

Mais c'est surtout à la télévision que s'exprime le génie créatif de ce grand communicateur, qui n'hésite pas, dans les années 80, à saupoudrer ses programmes de femmes dénudées.

La holding de la famille Berlusconi, Fininvest, comprend des chaînes de télévision (Mediaset), des journaux, les éditions Mondadori et bien d'autres participations.

Silvio Berlusconi, fan de football, a également présidé pendant 31 ans l'AC Milan, septuple lauréate de la Ligue des champions, avant de la vendre en 2017 à des investisseurs chinois.

Fort de son succès dans le monde de la télévision, le "Cavaliere" - il a été le plus jeune chevalier de l'Ordre du travail - se lance en politique en 1994. En quelques semaines, il monte Forza Italia et remporte les élections.

Lâché par ses alliés, son gouvernement s'écroule au bout de sept mois. En 2001, il reconquiert le pouvoir qu'il conserve jusqu'en avril 2006, un record depuis l'après-guerre.

Usé par ces cinq années, il est battu d'extrême justesse aux élections, mais prend une revanche éclatante deux ans plus tard, s'installant aux commandes pour la troisième fois.

En novembre 2011, il doit toutefois céder, sous les huées, les rênes d'une Italie en proie à une grave crise financière à l'économiste Mario Monti.

Mais au printemps 2013, il resurgit sur la scène politique en raflant un tiers des voix au Parlement, un score qui contraint la gauche à une alliance compliquée avec son ennemi historique.

Début octobre, il subit toutefois un camouflet de la part de ses propres troupes, lorsque son ex-dauphin Angelino Alfano refuse de faire tomber le gouvernement. Suivra une scission entre ses fidèles au moment où le milliardaire est affaibli par ses déboires judiciaires. Le 1^{er} août 2013, il est pour la première fois condamné de façon définitive: sa peine de quatre ans de prison dans une affaire de fraude fiscale concernant Mediaset, dont trois supprimés par une amnistie, est confirmée par la Cour de cassation et il l'effectue l'année d'après sous forme de travaux d'intérêt général, perdant au passage son titre de Cavaliere.

Comme il l'a fait pendant toutes ces années dans ses nombreux procès, il se pose en victime des "Juges rouges". Malgré les avanies, l'ex-Cavaliere reste très soucieux de son apparence: cheveux teints, bronzage éternel grâce à une épaisse couche de fond de teint, il a recours sans complexe à la chirurgie esthétique.

Son goût assumé pour les jolies femmes, dont des call girls, finit par lui valoir au printemps 2009 une fracassante demande de divorce de la part de sa seconde femme, Veronica Lario.

Il sera également condamné à sept ans de prison pour prostitution de mineure et abus de pouvoir, avec pour héroïnes la jeune Marocaine "Ruby" et les fêtes dites "bunga-bunga", avant d'être définitivement acquitté dans cette affaire en 2015.

Père de cinq enfants issus de deux mariages et plusieurs fois grand-père, ce personnage hors du commun a depuis cette année une nouvelle compagne: Marta Fascina, de 53 ans sa cadette. Cette ancien mannequin, députée de Forza Italia, est elle aussi contaminée par le coronavirus.

Silvio Berlusconi a subi une importante opération à coeur ouvert en 2016, puis une opération pour une occlusion intestinale au printemps 2019.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FERME	COFFRE	DOUBLES		ROND		CRIAI		MORCEAU		PRONOM	BASANES
						ECHÉANCE		MORCEAU DE MORCEAU		TITRE	
						SPLendeur					
						RAPACE					
LÂCHE				POINT COMMUN						ARTICLE	
										LIVRE	
AU PIED DE LA LETTRE			EN PANNE	ESCARGOT							
LAVAGE								UN ALLEMAND			
								CONIFÈRE			
				CHICHE				LE MÊME FAIRE LA COUR			AU CHANT DU COQ
TINTIN											
NAZI			BOISSON			PRONOM					
						FRINGUES					
PRÊT À ÊTRE EMBALLÉ			PARTIE DE CATCH			BOLIT À BOLIT	BOURRÉE		ENZYME	SUITE	DE BAS EN HAUT FINE
TYPE			FOULURE VIN								PORTEUR DE CHARGE
				ANNONCE UNE SUITE		DEMI-FRÈRE					
BANDE DE CHIENS	MÊLE DE NOUVEAU									VOYELLES	
						VAGABONDENT					

Solution mots flechés d'hier

	A	MUR	A	PERE	V	POISSON	O	EN	INTRE
	R	ON	D	LA	UR	CUNES	D	E	S
	R	T	R	A	P	E	E	N	A
	O	H	U	R	E	A	P		
	G	E	N	E	R	A	L	O	T
	M	A	L	I	A	T	V	U	E
	N	L	I	L	F	I	T	E	
	C	O	N	V	E	N	A	N	C
	D	E	U	R	U	N	E	S	P
	F	L	E	M	M	A	R	D	E
	S	E	S	E	E	E	T	C	
	B	R	A	S	E	R	O	S	U
	S	U	D	E	C	O	U	S	U

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouitthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Commun
- 2- De ville – Avant les autres
- 3- Personnel – Vénéré
- 4- Lacs – Indien
- 5- Plus neuves – Petits cubes
- 6- Eau de France – Champion
- 7- Fameux espion – Médication
- 8- Sainte ridicule
- 9- Jambière grecque – Coutumes
- 10- Saison - Charmé

VERTICALEMENT

- 1- Délire de revendication
- 2- Vases – Sacré
- 3- En débit – Colorée
- 4- Fatiguées – Club de France
- 5- Nid d’espions – Canal de chez nous
- 6- Mesure en or – Centrale marocaine
- 7- Rebut
- 8- Une qu’on sait encore pas faire... - L’Union
- 9- Tête de liste - Roi slave - Vieille cité
- 10- Crochet - Raisonnable

Solution mots croisés d’hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Q	U	A	L	I	T	A	T	I	F
2	U	R	N	E		O	M	I	S	E
3	A	G	E	N	O	U	I	L	L	E
4	S	E		T	I	R		D	A	
5	I	R	E		E	N	T	E	N	D
6	D		M	R		E	R		D	E
7	E	V	I	E	R		O	U	E	D
8	L	A	N	G	U	E	U	R		A
9	I	N	C	A		T	E		P	I
10	T		E	L	U		S	I	O	N

Grilles de sudoku

Facile

5				8	3			
9	6			3	7	1		
				1	9			7
	7	2		5				9
4		5	1		6	7		3
1				9		5	6	
2			9	7				
		1	8	2			5	6
		9	4					8

Moyen

4								1
6	3			2		8		7
5				1	7	6		
			4	8	2			9
		4		1	7	6		
		4	2	6				8
7	2		9				3	4
	9							5

Difficile

	8		3		6			9
	5		2			3		
4					7			
9			4			2		
5								1
		7			9			5
			6					9
		5			8		1	
7	9		4		6			

Expert

	8			1					7
6								9	
1	2		3	4					
	5						4	2	
			7		2				
	6	1						7	
				6	8		1	3	
	1								6
9				3			8		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d’hier

Facile

2	3	4	6	9	8	5	7	1
1	8	7	4	5	3	2	6	9
9	5	6	1	2	7	4	3	8
6	9	8	2	1	5	3	4	7
4	7	1	3	8	6	9	2	5
5	2	3	9	7	4	1	8	6
3	4	5	8	6	9	7	1	2
7	6	2	5	3	1	8	9	4
8	1	9	7	4	2	6	5	3

Moyen

2	7	8	5	9	6	3	1	4
6	3	5	1	2	4	9	8	7
9	4	1	7	3	8	5	2	6
8	1	7	6	4	9	2	5	3
4	9	2	3	5	7	1	6	8
5	6	3	2	8	1	4	7	9
7	5	6	4	1	3	8	9	2
3	2	9	8	7	5	6	4	1
1	8	4	9	6	2	7	3	5

Difficile

2	7	8	4	6	3	1	5	9
6	9	3	2	5	1	7	4	8
4	1	5	8	9	7	6	2	3
7	4	9	6	1	8	2	3	5
8	3	2	5	7	4	9	6	1
5	6	1	3	2	9	4	8	7
1	5	4	9	3	6	8	7	2
9	2	6	7	8	5	3	1	4
3	8	7	1	4	2	5	9	6

Expert

4	7	6	8	9	5	1	2	3
9	5	1	4	2	3	7	8	6
3	2	8	1	6	7	9	5	4
7	1	3	5	4	6	8	9	2
2	4	5	7	8	9	3	6	1
6	8	9	2	3	1	4	7	5
8	6	7	3	1	2	5	4	9
1	9	4	6	5	8	2	3	7
5	3	2	9	7	4	6	1	8

Sport

Le dernier carré de la Ligue des champions sur la voie du report

*Ajournement ou pas ?
Réponse le 10*

Les demi-finales de la Ligue africaine des clubs champions pourraient fort bien être décalées de quelques jours. Prévus initialement au 25 septembre pour Raja-Zamalek et le lendemain 26 pour WAC-Al Ahly, ces matches devraient être fixés à de nouvelles dates au mois d'octobre. D'après le portail Africatopsport, la prochaine réunion du comité exécutif de la CAF, annoncée le 10 courant, tranchera à ce propos.

L'éventualité du report est envisageable dans la mesure où que ce soit au Maroc ou en Egypte les championnats respectifs accusent du retard pour ce qui est de leur déroulement. Et le fait de placer les matches aller du dernier carré de la C1 continentale la fin de ce mois risquerait de chambouler davantage la compétition au niveau local.

A cet effet, il y a lieu de signaler que la commission de programmation relevant de la Ligue nationale de football professionnel (LNFP) a annoncé jeudi dernier le calendrier des rencontres de la mise à jour de la Botola Pro D1 et Pro D2. Une programmation dont les dates ont été, certes, arrêtées, mais tout en prenant compte des échéances

continentales. Autrement dit, tout dépendra de cette réunion du Comité exécutif pour décider qui du concours local ou continental sera bouclé en premier.

Ainsi, au niveau de la Botola et tant que les demi-finales de la Ligue des champions sont maintenues aux 25 et 26 courant, l'on relève deux matches qui ne peuvent avoir lieu aux dates établies par la LNFP, à com-

mencer par le derby WAC-Raja, le 24 septembre, et le choc MAT-WAC, le 27 dudit mois, rencontres comptant respectivement pour les 24ème et 26ème journées du championnat.

L'éventualité du report ne concerne que la Ligue des champions qui, dans ce cas de figure, ne devrait se terminer que vers fin octobre au début novembre. Alors

pour ce qui est de la Coupe de la Confédération, le problème ne se pose pas, puisque les matches du dernier carré se joueront en une seule manche au Maroc, le 22 de ce mois. La première demi-finale mettra aux prises au Complexe Mohammed V à Casablanca l'équipe guinéenne de Horoya Conakry et son homologue égyptienne de Pyramids, tandis que la seconde confrontation, qui aura pour cadre l'Ensemble sportif Moulay Abdellah à Rabat, sera cent pour cent marocaine avec comme protagonistes la Renaissance de Berkane et la Hassania d'Agadir. En rapport avec ce match et la finale de la C2 prévue le 27 courant à huis clos au Complexe Moulay Abdellah, tout laisse croire qu'ils entraîneraient l'ajournement de deux rencontres de mise à jour de la Botola, à savoir RSB-ASFAR (23 septembre, 25ème journée) et HUSA-ASFAR (26 septembre, 26ème journée) ou RBM-RSB (27 septembre, 26ème journée). Cela dépend de qui de la formation berkanie ou gadirise balisera son chemin pour l'ultime acte de la Coupe de la Confédération.

Mohamed Bouarab



L'Egypte ouvre une enquête après la disparition du trophée de la CAN

La Fédération égyptienne de football (EFA) a annoncé vendredi l'ouverture d'une enquête suite à la disparition du trophée de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football, octroyé aux Pharaons à la faveur de leur victoire en trois éditions de suite. L'Egypte a eu l'honneur de se voir remettre le trophée de la CAN "à vie" par la CAF, après avoir remporté la Coupe trois fois consécutives en 2006, 2008 et 2010.

Dans un communiqué, l'EFA a expliqué que dans le cadre des préparatifs de son 100ème anniversaire, qui sera célébré en décembre 2021, elle a fouillé toute sa collection afin de créer un musée, pour ainsi découvrir que la prestigieuse coupe s'est volatilisée. "Personne ne sait où est le trophée pour le moment", a commenté l'ancien vice-président de l'instance, Ahmed Shobier. La Fédération égyptienne de football, dirigée par un comité de normalisation, a annoncé l'ouverture d'une enquête concernant la disparition de ce trophée, notamment pour vérifier qu'il n'a pas disparu dans l'incendie criminel qui avait ravagé son siège en 2013.

Yassine Bounou sévillan pour de bon

Munir Mohamedi résilie son contrat avec FC Malaga



Le gardien de but marocain Yassine Bounou va rester au FC Séville. Le club andalou est parvenu à un accord avec Gérone pour racheter définitivement le contrat de l'international marocain.

Bounou, auteur d'une très belle saison marquée par le sacre de l'Europa League, défendra les couleurs de l'équipe andalouse durant les quatre prochaines saisons, a annoncé FC Séville.

«FC Séville et FC Gérone ont conclu un accord pour le transfert, pour les quatre prochaines années, du gardien de but Yassine Bounou qui a joué en qualité de prêt au club de Séville la saison dernière», pré-

cise le club de la capitale andalouse dans un communiqué.

«Le gardien de but marocain a réalisé une fin de saison exceptionnelle, étant l'un des artisans de la sixième victoire de l'équipe de Séville en UEFA Europa League, couronnée par une magnifique finale de tournoi avec de grandes performances», écrit le club sévillan.

Bounou a disputé un total de 18 matches la saison dernière, 10 en Europa League, 6 en Liga et 2 en Coupe du Roi. Sous contrat avec Gérone jusqu'en 2021, Bounou a défendu les couleurs du club catalan dans 85 matches (52 en première division, 32 en deuxième division et 1 en Coupe du Roi).

Arrivé en Espagne en 2012 en provenance du Wydad Casablanca, le gardien de but des Lions de l'Atlas a joué pour l'équipe réserve de l'Atlético Madrid et au Real Saragosse, avant de rejoindre Gérone en 2016.

Par ailleurs, le gardien de but marocain, Munir Mohamedi, a résilié définitivement son contrat avec FC Malaga, équipe évoluant en deuxième division du championnat espagnol, a annoncé le club andalou.

«FC Malaga et Munir Mohamedi mettent fin, d'un commun accord, à leur relation contractuelle à l'amiable», souligne l'équipe espagnole dans un communiqué.

A cette occasion, FC Malaga souhaite une carrière pleine de succès à l'international marocain dans ses nouveaux projets.

Les AG du KACM pour le 30 septembre

Le club du Kawkab Athlétique Club de Marrakech (KACM), section football, a annoncé la tenue de ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 30 septembre courant au Grand stade de Marrakech.

Cette décision a été prise après la réunion du bureau dirigeant du KACM et l'examen de la situation actuelle du club et après consultation du conseiller juridique du club ainsi que l'expert comptable sur la disponibilité des rapports moral et financier, indique un communiqué du KACM.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de la tenue "de façon irréversible" de l'AGE et de l'AGO le 30 septembre au Grand stade de Marrakech à partir de 19H00.

La même source a fait savoir que tous les adhérents remplis-

sant les conditions légales requises seront notifiés par courrier recommandé. Ainsi, ils sont habilités à retirer les rapports moral et financier auprès de l'administration du club située au quartier Guéliz.

L'administration du club réaffirme sa neutralité dans les élections du nouveau bureau dirigeant et le respect des lois régissant ces échéances, appelant l'ensemble des composantes du club à l'unité pour que l'équipe parvienne à se maintenir en Botola Pro D2 et à ouvrir la voie au changement escompté lors des élections du 30 septembre.

L'ordre du jour de l'AGO comporte notamment l'examen du procès-verbal de la précédente AGO, la lecture, l'examen et l'approbation des rapports moral et financier des saisons 2018-2019 et 2019-2020.

Le Sept national dans le groupe F du Mondial de handball

Le Maroc évoluera dans le groupe F lors des phases finales du Championnat du monde de handball messieurs (Égypte-2021), aux côtés de l'Islande, du Portugal et de l'Algérie, à l'issue du tirage au sort effectué samedi au Caire.

La 27^e édition du Championnat du monde de handball messieurs aura lieu du 14 au 31 janvier 2021 au Caire et en Alexandrie avec la participation de 32 sélections.

Il s'agit du 3^e championnat du monde abrité par un pays africain après les éditions de 2005 en Tunisie et 2009 en Égypte. Cette édition est aussi la première à se tenir hors

d'Europe depuis 2015.

Voici, par ailleurs, la répartition des équipes prenant part à cette édition.

Groupe A : Allemagne, Hongrie, Uruguay et Cap-Vert.

Groupe B : Espagne, Tunisie, Brésil et Pologne.

Groupe C : Croatie, Qatar, Japon et Angola.

Groupe D : Danemark, Argentine, Bahreïn et République démocratique du Congo (RDC).

Groupe E : Norvège, France, Autriche et le champion d'Amérique

Groupe F : Maroc, Portugal, Algérie et Islande.

Groupe G : Suède, Égypte, Tchèque et le champion de l'Amérique du Sud.

Groupe H : Slovaquie, Corée du Sud, Russie et Biélorussie. Les trois premiers de chaque groupe se qualifieront pour le tour principal qui se jouera avec 24 équipes.

Lors du tour principal, les 24 sélections seront réparties en 4 groupes de 6 équipes. Le premier et le deuxième de chaque groupe passeront à la phase de 8^{èmes} de finale qui se déroulera selon la règle d'élimination directe.

“Messi reste !”

La presse sportive se réjouit mais relève son "message dévastateur"

"+Se queda !+" ("Il reste !") La presse espagnole se réjouit de l'annonce de la superstar Lionel Messi de rester au FC Barcelone, après une "crise" de dix jours avec son club, mais en relève le "message dévastateur" envoyé à sa direction.

"Messi reste, la crise aussi", a affiché Marca, le journal le plus vendu d'Espagne, à côté d'un visage en gros plan pleine page de la star argentine.

"L'Argentin continue à contrecœur", précise le journal sportif, après ce qu'il résume comme la "plus grosse crise du Barça", un feuilleton qui aura tenu les fans de football en haleine à travers le monde depuis que Messi a annoncé au club qu'il souhaitait rompre son contrat, le 25 août dernier.

Même ton en Une du journal sportif catalan Mundo Deportivo: "Messi brise le silence et annonce qu'il continuera sous le maillot blaugrana la saison prochaine", se

réjouit le quotidien au-dessus d'une Une toute rouge, reprenant cette phrase lâchée par la "Pulga" (puce, en espagnol) dans son entretien au média Goal.com la veille: "Je reste et je donnerai le maximum".

Mais Mundo Deportivo souligne aussi le "message dévastateur" du capitaine blaugrana, en relayant les tacles adressés à la direction du club par Messi dans son interview vendredi.

"Messi a dit qu'il restait et qu'il donnerait le maximum. C'est d'abord ce que les supporters catalans du Barça doivent retenir. (...) Mais il a eu un message dévastateur. Il a dirigé ses flèches directement vers (le président Josep Maria) Bartomeu", résume le directeur de Mundo Deportivo, Santi Nolla, dans sa chronique.

Les quotidiens sportifs Sport et As, de leur côté, se félicitent de la décision du sextuple Ballon d'Or. "Se queda !" ("Il reste !", en espagnol, en référence à la même



phrase dite par Gerald Piqué à propos de son coéquipier Neymar en 2017, dans la même situation que Messi, ndr), affiche le journal catalan Sport au-dessus d'une

photo de l'Argentin vêtu du maillot 2020-2021 du Barça, et d'une sélection de phrases fortes lâchées par Messi la veille.

"Me quedo" ("Je reste", en es-

pagno), a également choisi d'afficher à sa Une le journal As, reprenant cette déclaration de Messi: "Jamais je n'irai en procès contre le club de ma vie".

Neymar-Nike: Un divorce et des questions



Neymar ne fait plus partie de l'écurie Nike, l'équipementier américain ayant officialisé la fin de quinze ans de partenariat. Mais quelles chaussures le Brésilien arborera-t-il cette saison?

Pourquoi ce divorce? A la poursuite des mastodontes Nike et Adidas, l'allemand Puma

réussira-t-il un "coup" en attirant la star, comme l'a affirmé la presse brésilienne?

"On ne connaîtra jamais précisément les raisons profondes de la rupture", assure Christophe Lepetit, économiste au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (CDES). "Sans doute lors des négociations, il est apparu

que Nike n'était pas prêt à faire les efforts exigés par Neymar".

Le contexte Covid, où les entreprises, même les plus florissantes, sont plus regardantes sur leurs investissements, a pu jouer. "Et on ne connaît pas les exigences de Neymar", ajoute Christophe Lepetit.

"La part de marché de Nike dans les équipements de football a baissé lentement mais sûrement ces trois ou quatre dernières années, avant la crise du coronavirus. Nike doit mettre un coup de frein à ses dépenses et faire preuve de prudence", assure Peter Rohmann, expert du marketing sportif en Allemagne.

Sans doute faut-il analyser ce changement à travers l'histoire de Neymar, qui a quitté Barcelone car il n'était pas la seule star de l'équipe. Si le contrat devait se confirmer, Puma "devrait en faire la pierre angulaire de sa stratégie, ce sera la star de Puma", prédit Christophe Lepetit. Un argument auquel le Brésilien n'a peut-être pas été insensible.

Puma a bien dans son portefeuille la sélection italienne, Antoine Griezmann, Manchester City et l'AC Milan après avoir compté Diego Maradona. Mais avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, l'équipementier ne pèse pas lourd face à ses deux rivaux Nike (39,1 Mds euros) et Adidas (autour de 20 Mds euros). L'idée ne serait "pas d'aller les concurrencer, je n'y crois pas", estime Christophe Lepetit.

Jusqu'à présent, à l'exception d'Usain Bolt,

Puma n'avait pas la même stratégie que Nike basée sur "l'incarnation et l'identification du sportif", affirme Jérôme Neveu, président cofondateur de l'agence Advent, qui mesure et analyse l'image des personnalités.

Depuis la retraite sportive du sprinteur jamaïcain, la firme allemande n'avait plus dans sa liste d'ambassadeurs des personnalités disposant de l'aura de Neymar.

Dans le cas où Neymar signerait pour elle, "Puma se dote là d'un coup d'une tête de gondole qui explose les compteurs dans le monde et qui a la popularité en France par exemple d'un Justin Timberlake", assure Jérôme Neveu.

"C'est le même type de transfert que Federer ou Jordan (...) On est sur un marché de niche, de superstars, l'offre est très très faible et peu de joueurs peuvent offrir un tel potentiel marketing", confirme Christophe Lepetit. Ce serait "véritablement un énorme coup pour Puma", estime Virgile Cailliet, secrétaire général de l'Union Sport et Cycles, ça les "ferait changer de dimension".

"Ça marque leur volonté d'être très présent. Et là, ça les installe durablement dans le trio", résume Virgile Cailliet. Rien n'a filtré sur le montant possible du contrat "mais on peut estimer que 8 millions d'euros (par an, ndr) seraient dans le marché actuel", assure Peter Rohmann. Deux fois moins, à en croire les Football Leaks, que ce que touche Cristiano Ronaldo avec Nike par exemple.

A Londres, le virus pousse les guides touristiques à revisiter leur métier

"Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais nous vivons actuellement une pandémie", annonce, sourire en coin, Joel Robinson, acteur de formation et passionné d'histoire, en introduction de la visite guidée qu'il anime sur le thème de Jack l'Eventreur dans l'Est de Londres.

Le guide de la compagnie London with a local égrène ensuite les bonnes pratiques de distanciation physique aux neuf participants de ce lundi soir, avant de les encourager à porter masque et gants - lui n'en porte pas - et de poursuivre avec un tableau sur le quartier de la Tour de Londres, lieu de rendez-vous et départ de la visite.

Au travers de ruelles aujourd'hui bien éclairées et bordées d'immeubles flambant neuf, le jeune homme emmène les curieux sur les traces du "tueur de Whitechapel", responsable de l'assassinat de cinq femmes en 1888 et dont l'identité n'a jamais été découverte.

Comme Joel Robinson, les guides touristiques londoniens reprennent timidement du service, contraints de s'adapter aux nouvelles règles sanitaires et aux attentes particulières d'une clientèle dorénavant composée en majorité de Britanniques.

En plus des règles sanitaires, qui limitent le nombre de participants, c'est surtout l'origine de ceux-ci qui a évolué depuis la reprise progressive des "tours" post-confinement.

Les quarantaines imposées par le Royaume-Uni aux voyageurs de nombreux pays ont découragé tellement de touristes que "nous comptons



maintenant parmi nos clients 80% de britanniques, là où nous avions environ 90% d'étrangers" avant l'arrivée au Royaume-Uni de la pandémie, explique sa collègue Olivia Calvert à l'AFP.

Un changement radical qu'illustrent Anne et Nick Garner, un couple de quinquagénaires fraîchement débarqué de la banlieue de Manchester pour une semaine de vacances à Londres.

"Nous serions probablement partis à l'étranger sans le Covid-19", confie Mme Garner une fois délivrée de son voyage dans les bas-fonds sor-

dides du Londres victorien.

La visite d'une heure et demie sur les traces du tueur de Whitechapel figure parmi les plus demandées chez London with a local, avec celle sur Harry Potter et une déambulation Sex, drugs and rock'n'roll dans le quartier de Soho.

"Les Britanniques connaissent déjà les monuments célèbres de Londres, ils attendent autre chose" de leur venue dans la capitale britannique, justifie Olivia Calvert.

Le constat est partagé par Antony Robbins, guide indépendant affilié au réseau haut de gamme Blue Badge (en

français badge bleu). Exit les promenades de Westminster au palais de Buckingham et du palais de Buckingham au Tower Bridge, faute de demande.

M. Robbins a d'ailleurs conduit mardi sa première visite depuis le mois de mars en accompagnant une jeune femme et sa mère dans plusieurs restaurants et pâtisseries de la capitale britannique au gré d'une visite dédiée au "fooding".

"Nous adaptons notre façon de travailler parce que nous y sommes obligés", explique-t-il à l'AFP, "c'est la clientèle domestique qui veut ça".

Si certains guides ont pu reprendre leur activité, la situation reste préoccupante pour beaucoup de ces professionnels du tourisme, pour la plupart indépendants et qui vivent dans l'ombre des grands musées.

Seuls six intervenants de London with a local ont repris le travail, avec un nombre de visites guidées hebdomadaires divisé par deux. Celles en espagnol n'ont par exemple pas repris, le Royaume-Uni ayant inscrit depuis fin juillet l'Espagne sur sa liste de pays dont les voyageurs sont soumis à quarantaine.

Et quand Pepe Martinez, guide indépendant lui aussi titulaire du badge bleu, fait ses comptes, la différence avec l'année 2019 est cruelle.

"J'ai fait quarante-six visites en juin dernier. Cette année, je n'ai pu en faire que huit sur le même mois. Et encore, six d'entre elles étaient virtuelles" via une application vidéo, raconte-t-il à l'AFP.

La clientèle américaine, elle aussi soumise à quarantaine, et surtout sa culture du pourboire, laisse un grand vide dans le porte-monnaie, notent les guides de concert.

VisitBritain, l'organisme de promotion du tourisme au Royaume-Uni, a indiqué mardi s'attendre pour 2020 à une chute de 73% du nombre de visiteurs et un manque à gagner de 24 milliards de livres.

Le secteur du tourisme représente 4 millions d'emplois dans le pays, dont les trois quarts seraient menacés, a prévenu mercredi le Conseil mondial des voyages et du tourisme (WTTC).

Briouates farcies à la viande hachée



Ingrédients

- 300g de viande hachée
- 1 petite carotte râpée
- 1 petit oignon râpé
- Sel
- Poivre
- Cannelle
- Gingembre

Préparation

Etape 1

Faites revenir la viande hachée avec un peu de beurre ou huile d'olive, la même chose pour la carotte râpée et l'oignon/poireau, salez. Vous pouvez utiliser de la sauce soja, dans ce cas-là diminuez le sel car cette sauce est déjà salée, et poivrez au goût. Ajoutez une pincée de cannelle et de gingembre.

Etape 2

Faites farcir vos Briouates et frire dans un bain d'huile chaude.

Une bactérie pourrait survivre à un voyage interplanétaire

Une bactérie a survécu trois ans dans l'espace lors d'une expérience menée à bord de la station spatiale internationale (ISS), suggérant que des formes simples de vie pourraient voyager d'une planète à une autre, ont indiqué mercredi les scientifiques japonais auteurs de cette étude.

Cette découverte conforte la théorie selon laquelle de micro-organismes pourraient véhiculer la vie d'une planète à l'autre, selon les auteurs.

Pour tester cette hypothèse, les chercheurs ont déposé une bactérie, appelée *Deinococcus radiodurans*, à l'extérieur de l'ISS, à une altitude de 400 km.

En dépit d'un environnement extrême, avec une très forte exposition aux ultra-violets et de grandes amplitudes de températures, la bactérie a survécu trois ans.

"Je savais qu'elle survivrait après diverses expériences en laboratoire, mais quand elle est revenue vivante, j'ai été soulagé", a déclaré l'AFP l'auteur de l'étude, Akihiko Yamagishi, professeur émérite à l'Université de pharmacie et de sciences de la vie de Tokyo.

"Tout le monde pense que l'origine de la vie se trouve sur terre, mais de nouvelles découvertes indiquent que la vie aurait aussi pu commencer sur d'autres planètes", a ajouté le professeur.

Des bactéries auraient ainsi pu faire le voyage de Mars - à une époque où il y aurait eu une forme simple de vie microbienne sur la planète rouge - jusque la Terre.

L'universitaire et son équipe, dont l'étude a été publiée par la revue *Frontiers in Microbiology*, espèrent mener d'autres expériences similaires en exposant la bactérie à des radiations encore plus fortes.